



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOUBS**

---

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
DES SERVICES  
DE L'ÉTAT**

**2019**



**Préfecture du Doubs**

8 bis, rue Charles Nodier  
25035 Besançon Cedex

**Directeur de publication**

Joël Mathurin, préfet du Doubs

**Rédaction, photographies, graphisme**

Bureau de la représentation et de la  
communication interministérielle de l'État -  
Services de l'État dans le Doubs - Freepik /  
septembre 2020



## ÉDITO

Nous faisons face en 2020 à des évènements que nous n'aurions pu imaginer et à des enjeux immenses, en matière de santé bien sûr mais également sur tous les pans de notre vie. Dans le Doubs, nous avons été particulièrement touchés par l'épidémie et ce rapport me permet de remercier l'ensemble des agents de l'État mobilisés chaque jour pour leurs concitoyens avant et pendant la crise. Ils ont montré au quotidien leur engagement sans faille ainsi que leurs sens de l'abnégation et de la solidarité.

Ce rapport est une belle occasion de revenir sur l'action publique de l'État dans le Doubs en 2019 qui pourrait, compte tenu de ce contexte, apparaître lointaine maintenant. A sa lecture, nous pouvons constater combien les services publics, très attendus pendant la crise sanitaire, étaient déjà fortement engagés sur les thématiques de la sécurité, du soutien économique, de l'action sociale, de l'environnement, de l'éducation et de la culture.

Je tiens tout d'abord à souligner la mobilisation totale des forces de sécurité, policiers, gendarmes et sapeurs pompiers au profit de la sécurité de leurs concitoyens, mission prioritaire de l'État. L'investissement est particulièrement soutenu en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, de lutte contre le narcotrafic, de sécurité routière et de sécurisation des grands évènements.

En matière d'environnement, il faut rappeler combien les avancées sur la gestion des affleurements rocheux ont été significatives et porteuses d'espoirs. Tout d'abord parce que le dispositif de gestion mis en place permet la préservation du patrimoine naturel de notre territoire et de ses paysages mais aussi et surtout parce que dans le Doubs, les représentants de la profession agricole et des associations environnementales ont su, avec l'État, établir un dialogue fructueux. C'est cela l'intelligence collective des territoires que je veux saluer.

Les territoires, ce sont aussi les collectivités territoriales et leurs projets, toujours orientés vers des services publics de proximité qui répondent aux attentes de la population. L'État continuera à être à leur côté pour les soutenir dans leurs investissements dans une logique de cohésion des territoires et d'accompagnement des personnes éloignées des services publics. Les labellisations des Maisons France Services en sont un bel exemple.

2019 a également été l'année du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet. Ce fut un honneur pour le Département du Doubs de donner une envergure nationale à cet évènement qui a permis de relier le passé avec le présent et notre territoire avec le monde entier grâce à l'exposition « Yan Pei-Ming face à Courbet » au Musée Courbet d'Ornans, inaugurée par le Président de la République.

Dans le contexte singulier de cette année 2020, les services publics sont d'autant plus essentiels pour nos concitoyens et notre avenir commun. L'annonce du plan du Gouvernement « Un jeune, Une solution » par le Premier ministre cet été à Besançon, est l'occasion de se mobiliser collectivement pour donner une grande place à la jeunesse en ayant à coeur de lui dessiner des perspectives positives.

**Joël MATHURIN**  
Préfet du Doubs



## 1. Assurer la sécurité, mission prioritaire de l'État

### 1.1 Sécurité publique

|  |   |
|--|---|
| Évolution de la délinquance dans le Doubs en 2019.....                               | 7 |
| Quartier de Reconquête Républicaine de Planoise.....                                 | 7 |
| Politiques de sécurité et partenariat.....   | 9 |
| Zoom : Sécurisation des événements majeurs dans l'arrondissement de Montbéliard..... | 9 |

### 1.2 Sécurité routière

|  |    |
|--|----|
| Bilan de la sécurité routière en 2019..... | 10 |
| Chiffres de l'éducation routière.....      | 10 |

### 1.3 Sécurité civile

|   |    |
|---|----|
| Action du Service départemental d'incendie et de secours en 2019..... | 11 |
| Zoom : Centre opérationnel départemental.....                         | 11 |

## 2. Soutenir le développement économique et l'aménagement durable du territoire

### 2.1 Soutien à l'emploi et au développement économique

|  |    |
|--|----|
| Zoom : Emploi dans le Doubs.....   | 13 |
| Politiques en faveur des jeunes et des demandeurs d'emploi.....  | 13 |
| Work in France : Innover et simplifier les démarches d'autorisation de travail pour les jeunes étrangers.. | 13 |
| Ingénierie territoriale des sous-préfectures au service du développement économique des territoires...     | 14 |
| Accompagnement du projet d'usine "Sochaux 2022" sur le volet réglementaire et foncier.....                 | 14 |

### 2.2 Soutien au secteur agricole

|   |    |
|---|----|
| Poursuite de la mise aux normes des bâtiments d'élevage.....  | 15 |
| L'Atlas départemental de la valeur des espaces agricoles, un outil d'aide à la préservation des terres agricoles. | 15 |
| Zoom : Chiffres PAC.....  | 15 |

### 2.3 Aménagement durable du territoire et protection de l'environnement

|  |    |
|--|----|
| Préservation des affleurements rocheux.....  | 16 |
| Suite de la conférence départementale de l'eau de juin 2019 : lancement de l'étude Saint-Point.....  | 16 |
| Amélioration du dispositif de gestion de la sécheresse.....  | 17 |
| Contrats de Transition Écologique de Grand Besançon Métropole et Montbéliard.....  | 17 |
| Crise sanitaire forestière.....  | 17 |
| Bilan de la mise en œuvre du programme d'aides forestières.....  | 18 |
| Les acteurs de l'aménagement du territoire mobilisés pour la gestion économe de l'espace : l'observatoire départemental de la consommation d'espace..... | 20 |
| Aménagement du territoire : 9 habitants sur 10 concernés par un document d'urbanisme.....  | 20 |

## 3. Agir pour renforcer la cohésion sociale et protéger les personnes vulnérables

### 3.1 Aide aux personnes vulnérables et lutte contre les inégalités

|   |    |
|---|----|
| Lutte contre les violences faites aux femmes.....   | 23 |
| Accueil des étrangers dans le Doubs : Asile et séjour.....  | 24 |
| Déclinaison territoriale de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté..... | 26 |
| Besançon, étape régionale du grand débat sur le revenu universel d'activité.....                        | 27 |
| Déploiement du dispositif "la Boussole des Jeunes" sur le Grand Besançon.....                           | 28 |
| Hébergement et protection des publics vulnérables en chiffres.....                                      | 28 |
| Sécurité alimentaire et protection des consommateurs.....   | 29 |



### 3.2 Politique locale de santé publique

|  |    |
|--|----|
| Développement et renforcement de l'offre médicale dans le Doubs..... | 31 |
| Développement des contrats locaux de santé.....                      | 32 |
| Point sur les travaux du Projet Territorial de Santé Mentale.....    | 32 |
| Point sur la démographie médicale.....                               | 33 |

### 3.3 Politique de la ville et du logement

|   |    |
|---|----|
| Mobilisation des crédits dans le cadre de la politique de la ville..... | 34 |
| Amélioration du logement dans le cadre des projets NPNRU.....           | 34 |
| Action Coeur de ville et revitalisation des bourgs-centres.....         | 35 |
| Dynamique du programme Habiter Mieux.....                               | 35 |
| Zoom : logement social et accessibilité.....                            | 36 |

## 4. Accompagner les collectivités dans leurs projets & moderniser l'action de l'État

### 4.1 Soutien aux collectivités

|   |    |
|---|----|
| Transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Grand Besançon Métropole.....    | 38 |
| Soutien à l'investissement des collectivités territoriales.....                                       | 38 |
| Rénovation à mi-parcours des contrats de ville.....   | 39 |
| Contrats de Cahors.....   | 39 |
| La convention de contrôle allégé en partenariat, un nouveau mode de gestion de la dépense locale..... | 40 |
| Premières signatures de conventions pour l'expérimentation d'un compte financier unique.....          | 40 |
| Dématérialisation des procédures en matière de commande publique.....                                 | 41 |
| Focus : télétransmission des actes des collectivités via l'application @ctes.....                     | 41 |
| Report de la prise de compétence eau et assainissement par les communautés de communes.....           | 41 |

### 4.2 Des services publics plus efficaces et tournés vers le numérique

|  |    |
|--|----|
| Labellisation des Maisons France Services dans le Doubs.....                           | 42 |
| Accueil personnalisé sur RDV des usagers.....  | 42 |
| Mise en œuvre du prélèvement à la source.....  | 43 |
| Le centre d'expertise et de ressources titres de Besançon, une activité en hausse..... | 43 |
| L'activité du Pôle régional "Dublin" à Besançon.....                                   | 44 |
| Le pôle Viotte, accélérateur de la modernisation de l'État en région BFC.....          | 44 |
| Répertoire Electoral Unique et référendum d'initiative partagé.....                    | 44 |

## 5. Garantir l'égalité des chances et l'accès au patrimoine culturel

### 5.1 Soutien aux élèves en difficulté au cœur des dispositifs de l'Éducation nationale

|  |    |
|--|----|
| Cités éducatives de Planoise à Besançon et Petite Hollande/Champvallou à Montbéliard/Bethoncourt... .. | 46 |
| Développement des dispositifs d'inclusion scolaire.....  | 47 |
| Éducation prioritaire dans le 1 <sup>er</sup> degré.....   | 47 |
| Éducation prioritaire dans le 2 <sup>nd</sup> degré.....   | 47 |
| Éducation prioritaire en inter-degrés.....   | 47 |

### 5.2 Protection du patrimoine culturel

|  |    |
|--|----|
| Visite officielle du Président de la République à Ornans.....                                    | 48 |
| Plan de gestion de la Saline royale d'Arc-et-Senans.....   | 48 |
| Programme Action cœur de ville.....  | 48 |
| Zoom : Chiffres clés concernant la protection du patrimoine.....                                 | 49 |
| Fin de l'opération de restauration de la façade et des toitures de l'hôtel de la préfecture..... | 49 |
| Fouille archéologique préventive sur le site de Gravilliers.....                                 | 49 |

|                        |    |
|------------------------|----|
| <b>Glossaire</b> ..... | 50 |
|------------------------|----|



# 1. La Sécurité, mission prioritaire de l'État



## 1.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Évolution de la délinquance dans le Doubs en 2019

#### Une baisse significative des atteintes aux biens

Les faits commis en 2019 en matière d'atteinte aux biens affichent une baisse de 3,7 % par rapport à 2018 (11 774 délits au lieu de 12 229), ce qui constitue une nette amélioration pour la seconde année consécutive (- 5,5 % enregistrée à la fin de l'année 2018).

#### Une hausse persistante des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique progressent à nouveau en 2019 (+ 4,5 %) avec 5 554 délits enregistrés contre 5 314 en 2018 (+ 240) suivant la tendance nationale. Cette augmentation est due principalement à la hausse de 8 % des violences physiques non crapuleuses, constituées globalement par les coups et blessures volontaires (dont les violences intra-familiales) alors que les violences crapuleuses, commises à l'occasion d'un autre délit, accusent un léger retrait (- 0,9 %). Enfin, les violences sexuelles, avec 429 plaintes enregistrées, augmentent de 0,5 %.

#### Les violences intrafamiliales : une problématique sensible constituant une priorité pour les pouvoirs publics

En 2019, les victimes de violences intrafamiliales (VIF) représentent 36,7 % de l'ensemble des victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) en zone gendarmerie nationale pour 27,76 % en zone police nationale. Parmi ces victimes de VIF, respectivement 64,5 % et 78,52 % l'ont été pour violences conjugales et 35,6 % et 21,48 % pour des violences non conjugales mais commises par un autre membre de la famille que le conjoint.

Les victimes de violences intrafamiliales restent majoritairement des femmes (environ 80 %). Elles sont principalement victimes de coups et blessures volontaires mais aussi pour une large part, victimes de menaces ou chantages.

### Quartier de Reconquête Républicaine de Planoise : la prévention et la lutte contre les trafics au cœur de l'action des forces de l'ordre

#### Le Centre de Loisirs Jeunes, mettre la police nationale au contact des jeunes du quartier

Le Centre de Loisirs Jeunes, porté par la police nationale sous statut associatif, a été installé en fin d'année 2018. Sous la direction d'un brigadier-chef de police, titulaire du BAFA et BAFD diverses actions ont été menées au cours de l'année écoulée :

- Cycle prévention routière (en collaboration avec l'inspection académique) avec délivrance de l'attestation de sécurité routière à l'issue
- Cross avec les élèves de l'école Champagne (site de la Malcombe)
- Cross avec les élèves de l'école Bourgogne (site de la Malcombe)
- Randonnées avec les élèves de l'école Bourgogne (Fort de Planoise et Fort du Rosemont)
- Intervention en milieu scolaire – actions via pratique du Handball et arbitrage

Ainsi 1 631 élèves scolarisés au sein d'établissements implantés au cœur du QRR ont pu bénéficier de ces temps d'échanges encadrés.





### La lutte contre les rodéos, une réponse en faveur de la tranquillité des habitants

35 procédures relatives aux rodéos commis sur le Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) ont été traitées par la cellule anti-rodéo en 2019 et 39 véhicules ont été saisis.

Deux conventions établissant l'attribution des deux-roues destinés à la destruction sur décision judiciaire ont été signées avec le lycée Fertet de Gray et le Centre de Formation des Apprentis Hilaire de Chardonnet de Besançon, permettant une utilisation des engins aux fins d'activités pédagogiques. 35 deux-roues et un quad ont ainsi pu être transférés auprès des établissements précités.



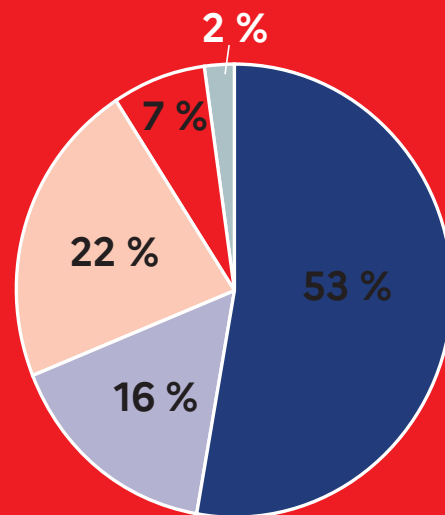
### La lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine, un travail qui s'inscrit dans la durée

En 2019, 255 procédures concernant le trafic de stupéfiants ont été initiées. Avec l'installation du groupe de sécurité de proximité, fidélisé sur le quartier, les acteurs locaux font le constat que l'effort de déstabilisation sur les points de deal porte ses fruits : 12 points de deals ont ainsi été démantelés. Plus de 239 personnes ont été interpellées très majoritairement pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. 1,4 millions d'euros d'avoires criminels ont par ailleurs été saisis dans le cadre de la lutte contre les trafics au sein du QRR.

### Inauguration du commissariat de secteur

Le 13 mars 2019, M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur a inauguré, avec Jean-Louis FOUSSERET, maire de Besançon, le commissariat de secteur de Planoise, implanté avenue du Parc.

En 2019, 774 personnes ont été accueillies par les fonctionnaires du commissariat, une personne sur deux venant déposer plainte.



- Plainte
- Convocation  
Rendez-vous
- Main-courante
- Demande de renseignements
- Autres

## Politiques de sécurité et partenariat

### Signature de la convention DATER, une meilleure connaissance des territoires ruraux et de leurs enjeux par les forces de Gendarmerie

Le 20 décembre 2019, la convention DATER a été signée entre la Gendarmerie, les associations d'élus et les acteurs institutionnels de la chasse, de la pêche et des activités en milieu environnemental. Destinée à une meilleure connaissance des territoires ruraux et de leurs enjeux par les forces de Gendarmerie, elle va également permettre une co-production de sécurité en milieu naturel, par une connaissance mutuelle entre partenaires et un partage des réglementations.

L'objectif inhérent est de lutter plus efficacement contre toutes les formes d'insécurité et de délinquance en milieu rural, là où s'exercent les activités cynégétiques, halieutiques et agricoles du Doubs.

### Renforcer le lien des forces de sécurité avec la population

Les Rencontres de la sécurité, qui mobilisent chaque année les forces de sécurité intérieure, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les acteurs de la sécurité routière, se sont déroulées le 11 octobre 2019 au sein du Collège Diderot, en association avec le collège Voltaire, réunissant environ 500 élèves des écoles élémentaires et des collèges du quartier. Elles ont permis un échange direct entre les enfants et les forces de sécurité intérieure et de secours comme avec la police municipale présente sur l'événement.

L'édition 2019 a également été l'occasion de lancer la section des cadets de la sécurité civile au sein des deux collèges, en présence de Mme Christine BOUQUIN, présidente du Département et du conseil d'administration du SDIS et de Patrice DURAND, directeur académique des services de l'Éducation nationale.



### Sécurisation des événements majeurs dans l'arrondissement de Montbéliard

Le plus emblématique d'entre eux, le Marché de Noël de Montbéliard, fêtait sa 33<sup>ème</sup> édition en décembre 2019, conviant comme invité d'honneur le Pays de Savoie. Ce marché était organisé dans le centre-ville du 23 novembre au 24 décembre 2019. Il a attiré, comme chaque année, près de 500 000 visiteurs provenant de la région mais également de toute la France et de l'étranger.

La sous-préfecture de Montbéliard a collaboré avec les forces de sécurité et les partenaires de l'événement pour garantir la meilleure sécurisation possible. L'ordre public, la sécurisation des biens et des personnes ont été assurés pendant toute la période des "Lumières de Noël" grâce à une mobilisation coordonnée de toutes les forces concernées, sous le pilotage du Sous-Préfet d'arrondissement.

Tout au long de l'année 2019, les événements marquants, majeurs ou tout simplement sensibles de l'arrondissement tels que le Festival Bocksons à Valentigney, le Festival des Mômes de Montbéliard, le Carnaval de Maîche, la Foire à la Saucisse de Saint-Hippolyte, la Coupe Gordon Bennett, ou encore la fête foraine d'Audincourt, ont fait l'objet de réunions de travail bilatérales avec l'organisateur, ou collaboratives avec les forces de sécurité, en sus des nombreux dossiers de sécurisation à instruire.

En effet, la vie associative sur l'arrondissement de Montbéliard étant très active, elle se concrétise par une organisation importante de manifestations, de nature très diverses, mais qui ont suscité environ 1 200 prescriptions "vigipirate" en 2019, avec un pic notable en fin d'année, notamment du fait des manifestations ponctuelles et ancrées (Téléthon, marchés de Noël et repas de fin d'année...).

## 1.2 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Bilan de la sécurité routière en 2019

Les chiffres finaux annuels de 2019 sont en baisse par rapport à 2018 :

- 261 accidents en 2019 contre 347 en 2018,
- 30 personnes décédées en 2019 contre 37 en 2018,
- 335 blessés en 2019 contre 413 en 2018 (dont 147 blessés hospitalisés contre 189 en 2018).

|      | Accidents | Tués      | Blessés   | dont blessés hospitalisés |
|------|-----------|-----------|-----------|---------------------------|
| 2019 | 261       | 30        | 335       | 147                       |
|      | - 24,78 % | - 18,92 % | - 18,89 % | - 22,22 %                 |
| 2018 | 347       | 37        | 413       | 189                       |

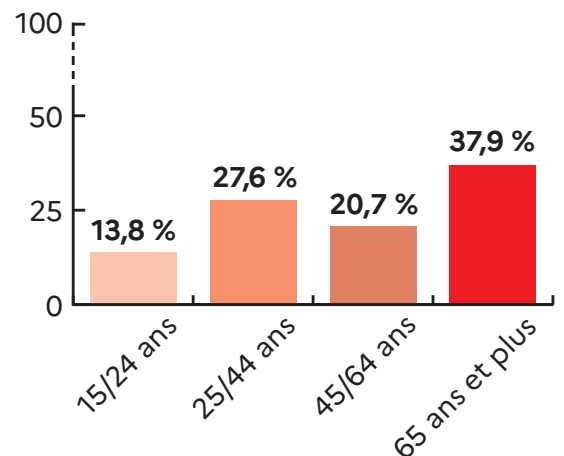
L'année 2018 mise à part, car particulièrement accidentogène sur tous les items, ces chiffres illustrent une baisse constante de l'accidentologie depuis l'année 2014 (accidents et blessés). Cette tendance est moins visible sur les tués, car représentant un échantillon plus réduit et sur lequel une forte variabilité annuelle s'observe.

#### Personnes décédées par tranche d'âges :

On note une **surreprésentation des séniors**.

Les causes prédominantes dans les accidents mortels de la circulation sont : la vitesse (excessive ou inadaptée) (35 %), le non-respect des priorités (19 %), les stupéfiants (19 %) et la vigilance (15 %) mais les accidents sont fréquemment multifactoriels.

Dans le cadre des sanctions prononcées, on constate une augmentation de plus de 10 % du nombre des mesures de suspensions administratives prononcées. Plus de 2 100 arrêtés de suspension ont été établis dans le Doubs en 2019, dont plus de la moitié relative à des infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.



Conformément aux dispositions du décret du 17 septembre 2018, et après différents échanges et réunions de concertation avec les services concernés (forces de l'ordre, procureur, Direction départementale des Territoires...), **le préfet du Doubs a engagé dès le mois de mars 2019 l'application de la mesure alternative à la suspension de conduite aux seuls véhicules équipés d'un dispositif antidémarrage par éthylotest**. Une vingtaine de dossiers ont été concernés par cette procédure sur l'année 2019.

### L'éducation routière en chiffres, en 2019

- **3 047 examens motos** (toutes catégories)
- **2 206 examens du groupe lourd** (toutes catégories)
- **11 414 examens catégorie B** (toutes présentations confondues)
- **65 % de réussite** (toutes présentations confondues) contre un taux de 58 % au national
- **47 jours de délai moyen** (objectif du Ministère de l'Intérieur : 45 jours) contre une moyenne de 68 jours au national
- **1/3 des candidats ont suivi la conduite accompagnée**, avec 80 % de réussite
- **27 Établissements d'Enseignement de la Conduite Automobile (EECA) sont labellisés** (+ 2 en cours) sur 100 EECA dans le Doubs. Les 27 EECA labellisés peuvent proposer le permis de conduire à 1 €/jour. Cette facilité financière n'était proposée que par 9 EECA en 2018.
- **15 contrôles ont été réalisés** chez les 3 opérateurs agréés de l'examen du Code de la route (SGS, La Poste, Bureau Veritas).
- **15 audits ont été effectués** auprès des centres de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du permis à points.



## 1.3 SÉCURITÉ CIVILE

### L'activité du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs en 2019

Troisième force de sécurité représentée au sein de la réunion hebdomadaire des services de sécurité du Doubs autour du Préfet, les Sapeurs-pompiers ont observé **une baisse de 11 %** de leur activité opérationnelle en 2019. Ils ont réalisé **36 100 interventions, soit une moyenne de 98 par jour**.

Toutefois, l'évolution de l'activité opérationnelle reste de + 25 % comparée à 2012.

Les interventions de 2019 se sont réparties entre secours à personnes (79 %), lutte contre les incendies (8 %), accidents sur la voie publique (7 %), opérations diverses (5 %), risques technologiques (1 %).

191 450 appels ont été reçus au Centre de Traitement des Appels (CTA), soit 525 appels par jour, ce qui représente une diminution de 6 % par rapport à 2018.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a également participé aux dispositifs de sécurisation lors des journées d'action organisées par le mouvement dit des *gilets jaunes*, et ce depuis le 17 novembre 2018.

L'année 2019 a aussi été marquée par le déploiement de "SMARTEMIS Autorités", module d'information destiné aux maires pour la consultation des interventions en cours sur leur commune, avec une fonctionnalité GPS permettant le déplacement aisé sur le lieu du sinistre.

#### Le SDIS du Doubs en chiffres :

**36 100 interventions** réalisées en 2019, soit une activité opérationnelle en baisse de 11 %, dont :

- 28 100 ont concerné le secours à personnes
- 2 880 la lutte contre les incendies
- 2 320 les accidents sur la voie publique
- 1 840 opérations diverses
- 460 risques technologiques



**191 450 appels reçus**

**613 visites d'ERP réalisées**

#### Prévention et anticipation des risques

En matière de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, le SDIS a réalisé 613 visites et traité 704 études de dossiers d'urbanisme.

L'accompagnement des maires appliquant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie s'est poursuivi tout au long de l'année.

La dématérialisation des relevés des points d'eau incendie a été testée. Les relevés de terrain s'effectuent via des tablettes avec une application spécifique. Le SDIS du Doubs est le premier SDIS de France à utiliser ce principe, qui sera déployé dans tout le département en 2021.

En outre, le SDIS a participé à deux exercices inter-services de sécurité civile qui ont eu lieu dans le département. Les 24 et 25 septembre, le SDIS 25 a participé à un entraînement interministériel zonal sur le risque bactériologique à Dijon.

Le 16 octobre, un exercice s'est déroulé dans le tunnel de la voie des Mercureaux, impliquant un véhicule et donnant lieu à un incendie.

#### Centre opérationnel départemental

Tout au long de l'année 2019 et dans le cadre des mouvements sociaux qui ont touché le pays, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé sous une configuration "ordre public" chaque fin de semaine, mobilisant les forces de l'ordre, le service départemental d'incendie et de secours, ainsi que les gestionnaires de voirie afin de s'assurer du bon déroulé des manifestations revendicatives sur le département et plus particulièrement à Besançon.

Par ailleurs, le 6 novembre 2019, un exercice de sécurité civile cadre a permis de simuler un

incident au sein du stock pétrolier de Gennes, un des deux sites Seveso, classés en "seuil haut" dans le département, afin de valider la mise à jour de son plan particulier d'intervention (PPI). Le préfet du Doubs a activé fictivement le COD à Besançon, en liaison avec un poste de commandement opérationnel à la salle des fêtes de Gennes. Le scénario s'est décliné autour d'une rupture de vanne sur site avec inflammation de produits, détournant l'attention d'automobilistes qui provoquent un accident avec un poids lourd. Cet exercice organisé tous les trois ans autour de scénarii divers est destiné à tester la capacité de réponse des services afin d'être prêts en cas d'incident bien réel.



A woman with long dark hair, wearing a maroon top, is seen from behind, working at a jewelry assembly line. She is focused on her task, handling small components on a black tray. The factory environment is visible in the background, with various machines and equipment. A blue sign with the number 'P63' is visible on a machine. Other workers and a person with a camera are also present in the scene.

## 2. Soutenir le développement économique et l'aménagement durable du territoire



## 2.1 SOUTIEN À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Politique en faveur des jeunes et des demandeurs d'emploi

#### Publics jeunes

Globalement, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a soutenu en 2019 l'action des trois missions locales du département, à Besançon, Montbéliard et Pontarlier, à hauteur de 2 369 051 € :

- 1 219 891 € au titre des conventions annuelles d'objectifs
- 1 149 159 € au titre de la Garantie Jeunes.
- **En 2019, les trois missions locales du département ont reçu 2 819 jeunes en primo-accueil.**
- **Fin décembre 2019, 2 329 jeunes étaient entrés dans le dispositif de la Garantie Jeunes mis en place dans le département depuis 2015.**
- Pour l'année 2019, ce sont 556 jeunes, dans le Doubs, qui ont intégré ce dispositif mis en place par les missions locales et piloté par la DIRECCTE.

#### Apprentissage

Dans le Doubs, 3 646 contrats d'apprentissage ont été conclus dans le secteur privé en 2019, chiffre en augmentation de 20 % par rapport à l'année 2018.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès à l'apprentissage au plus grand nombre, le dispositif "prépa-apprentissage" a été mis en place en 2019. Son objectif est d'offrir aux jeunes qui ont des difficultés d'accès à la voie de l'apprentissage, un accompagnement spécifique les préparant à intégrer une formation en alternance exigeante et accéder au monde de l'entreprise en maîtrisant les principaux codes.

Deux dispositifs "prépa-apprentissage" sont présents dans le Doubs, l'un avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et le CFA de l'industrie, un second dans le Nord Franche-Comté porté par le CFA de Béthoncourt, ainsi qu'un dispositif régional qui s'appuie sur le réseau des Maisons Familiales Rurales (MFR). Au total, ce sont 84 jeunes qui ont bénéficié de la prépa-apprentissage dans le Doubs en 2019.

### Work in France : innover et simplifier les démarches d'autorisations de travail pour les jeunes étrangers

Le service de la main d'œuvre étrangère de l'Unité départementale du Doubs (de la DIRECCTE) expérimente depuis 2019 un nouveau site web, WORK IN FRANCE, pour l'instruction des autorisations provisoires de travail pour les étudiants étrangers.

Ce site web, [workinfrance.beta.gouv.fr](http://workinfrance.beta.gouv.fr), porté par une Start-Up d'État au sein de l'incubateur des ministères sociaux, permet de dématérialiser et de simplifier les demandes d'autorisation provisoire de travail pour les étudiants étrangers résidant dans le Doubs.

Grâce à ce nouveau service, finis les déplacements, l'attente au guichet et les échanges de courrier pour les étudiants étrangers et leurs employeurs. Ce téléservice permet d'effectuer les démarches à distance et de suivre en temps réel l'instruction de son dossier. Les personnes concernées sont averties par courriel d'une éventuelle difficulté et de la délivrance de l'autorisation provisoire de travail.

L'Unité Départementale du Doubs est le premier site de la région Bourgogne-Franche-Comté à avoir mis en place ce système de dépôt et d'instruction des dossiers par voie dématérialisée.

### Emploi dans le Doubs en 2019

Au quatrième trimestre 2019, le Doubs comptait **195 670 emplois salariés**. Sur un an, le nombre d'emplois salariés est en léger recul.

En fin d'année 2019, le taux de chômage dans le département s'établit pour le 4<sup>ème</sup> trimestre à **7,5 %**, contre un taux national de 7,8 %. Il baisse sur les 4 bassins d'emploi du département.

Au quatrième trimestre 2019, le département du Doubs comptait 25 860 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, et 42 630 personnes inscrites en catégorie A, B et C.



## Ingénierie territoriale des sous-préfectures au service du développement économique des territoires

La sous-préfecture de Montbéliard a conforté son positionnement de proximité dans l'appui aux projets de développement économique et d'emploi sur son arrondissement en animant la coordination interministérielle relative aux comités de pilotage et comités techniques sur le devenir du site PSA d'Hérimoncourt, ainsi que l'accompagnement de l'agrandissement de l'enseigne Intermarché à l'Isle-sur-le Doubs et le développement de CRISTEL à Feschés-le-Châtel.

Elle a également assuré le suivi du projet de Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) "Transformation d'un territoire industriel – Création d'un écosystème d'innovation et de développement dans les 'green technologies'" porté par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et le Grand Belfort.

La sous-préfecture a également assuré le suivi du programme Action Cœur de Ville suite à la signature de la convention-cadre le 29 septembre 2018,

impliquant les engagements de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignation, du Groupe AL, de l'Anah, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que des collectivités bénéficiaires, à savoir PMA et la Ville de Montbéliard.

En 2019, la sous-préfecture de Pontarlier a impulsé plusieurs réunions sur la thématique du développement économique. En effet, plusieurs groupes de travail ont été animés avec les chargés de développement économique des communautés de communes de l'arrondissement, avec les structures d'insertion par l'activité économique et avec les représentants des agences d'emploi.

L'objectif de ces rencontres était de créer du lien, des mutualisations et d'impulser un travail de collaboration sur le territoire.

Ce travail devrait se poursuivre en 2020, plus particulièrement avec les structures d'insertion par l'activité économique, afin de créer des synergies entre elles.

## Accompagnement du projet d'usine "Sochaux 2022" (groupe PSA) sur le volet réglementaire et foncier

**Sochaux 2022** est un projet stratégique pour le Groupe PSA afin que le berceau historique redevienne, en modernisant, en pérennisant et en compactant, un site industriel de référence. C'est un programme majeur d'investissements (200 M€) qui portent notamment sur :

- l'acquisition d'une ligne de presse, inaugurée en présence du préfet du Doubs le 26 juin 2019
- l'amélioration des flux logistiques (construction d'un nouveau bâtiment de montage)
- l'intégration de nouvelles technologies (kitting automatisé, robots collaboratifs).



Le groupe se restructure sur Sochaux ce qui aura des effets durables sur le site, la filière automobile et l'agglomération elle-même et ce dans tous les domaines :

- moindre recours à la sous-traitance et moins d'emplois nécessaires, mais de nouveaux besoins en termes de compétences (inventer les formations pour reconverter ceux qui sont déjà dans les ateliers)
- moins de surfaces suite au compactage du site
- la cession de 50 ha de fonciers,
- et un process modernisé avec une nouvelle ligne de presses, un montage et un ferrage d'excellence.

Ce projet a conduit les services de l'État et en particulier ceux de la sous-préfecture de Montbéliard, à se placer dans une dynamique d'accompagnement, aux cotés des collectivités territoriales notamment Pays de Montbéliard Agglomération.

## 2.2 SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE

### Poursuite de la mise aux normes des bâtiments d'élevage

Dans le département du Doubs, la mise aux normes des bâtiments d'élevage se poursuit. Il s'agit d'adapter les capacités de stockage des effluents des exploitations à leur environnement et notamment à la durée de l'hiver, afin de réduire les pollutions potentielles, mais aussi d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs et le confort des animaux.

Ainsi, les capacités de stockage exigées pour les effluents liquides sont de 4 mois en zone de plaine ou premiers plateaux (altitude inférieure à 700 m), 5 mois pour les seconds plateaux (entre 700 m et 1 000 m) et enfin de 6 mois en montagne.

Les investissements sont accompagnés financièrement, notamment par l'Europe au titre des aides FEADER, jusqu'à la fin de l'année 2020. Ainsi, au total depuis 2015, dans le cadre des aides FEADER au plan de modernisation des bâtiments d'élevage, 270 opérations de mise aux normes ont été réalisées, pour environ 30 M€ de travaux.

### L'atlas départemental de la valeur des espaces agricoles, un outil d'aide à la préservation des terres agricoles

L'artificialisation des sols continue d'exercer une forte pression sur les espaces agricoles. Afin de contribuer à éclairer les décisions des différents acteurs concernés par l'aménagement raisonné et durable du territoire, et en particulier, par la préservation des terres agricoles, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a souhaité actualiser et améliorer l'atlas de la valeur des espaces agricoles du département du Doubs de 2014.

Ce nouvel atlas "édition 2019" a été élaboré par le laboratoire Théma (Université de Franche-Comté) pour la DDT, en concertation avec la Direction Régionale d'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), le Conseil Départemental du Doubs et la Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, réunis en comité technique.

L'atlas fournit des informations à l'échelle des îlots agricoles ou à vocation agricole identifiées dans le département. Il renseigne une valeur allant de "faible" à "forte", basée sur une analyse multicritère de quatre "indices" : "droits et aides à la production", "structure spatiale des exploitations", "patrimonial" et "environnement et aléas naturels". Ces indices sont complétés par un indice agro-pédologique indicatif établi d'après les éléments sur les types de sols fournis par la chambre interdépartementale d'agriculture, dans les secteurs géographiques où ces informations sont disponibles.

La carte interactive permettant de consulter l'atlas sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État courant 2020, après une phase de concertation avec les parties prenantes.



### Chiffres de la PAC en 2019

En 2019, le bilan financier de la Politique Agricole Commune (PAC) est à nouveau favorable.

Les aides du premier pilier (FEAGA) et l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN), principaux soutiens dans le département, s'élèvent à 87,5 M€ pour 2 450 exploitations.

Les aides découplées (droits à paiements de base, paiement vert et paiement redistributif) représentent 46,6 M€ et l'ICHN 31 M€.

Entre 2018 et 2019, l'augmentation s'élève à 1,3 M€ et, sur le pas de temps plus large de la dernière programmation, l'augmentation s'élève à + 10,17 M€, soit + 13 %.

L'aide aux bovins laitiers s'élève à 6,2 M€, celle aux bovins allaitants à 0,84 M€ et le "bonus" pour les jeunes agriculteurs à 1,8 M€.

Ces 5 soutiens (aides découplées, ICHN, aides bovines et bonus jeunes agriculteurs) représentent 99 % du montant total.

## 2.3 AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Mise en place d'un dispositif de gestion des affleurements rocheux

Les particularités topographiques des prairies du Doubs (affleurements rocheux, haies, bosquets, dolines...) structurent les paysages et recèlent une faune et une flore riches et diversifiées qu'il convient de préserver.

Récemment, l'utilisation du "casse-cailloux", qui répond à des attentes de mécanisation et de production fourragère par l'agriculture, a suscité de nombreux débats. En effet, sur certains sites, des atteintes importantes, voire irrémédiables, aux paysages et aux espèces animales ou végétales peuvent être portées.

Les services de l'État, ses partenaires institutionnels, les représentants de la profession agricole et les associations naturalistes ont donc travaillé collectivement depuis 2018 pour encadrer les travaux portant sur les affleurements rocheux, et notamment la pratique du casse-cailloux. Cet engagement collectif, formalisé dans une charte, a été officialisé lors de la Conférence Loue et rivières comtoises du 28 juin 2019 en présence d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.



Ainsi, un dispositif de préservation des affleurements rocheux a été mis en place pour le Doubs. Il introduit notamment une procédure de demande préalable à tous travaux sur affleurements rocheux. Une cellule départementale d'expertise, réunissant la Direction départementale des territoires (DDT), la chambre interdépartementale d'agriculture 25-90 et le conservatoire botanique national (CBN-ORI) de Franche-Comté, traite les demandes. Ce dispositif a été lancé le 21 novembre 2019.

La réponse apportée par la DDT synthétise les différents avis nécessaires à la conclusion du dossier : accord, accord avec préconisations, refus. Les points de vigilance spécifiques à chaque cas sont rappelés. Enfin, cette réponse est transmise en copie à l'Agence française de la biodiversité (AFB) qui peut procéder à des vérifications de terrain.

### Suite de la conférence départementale de l'eau de juin 2019 : lancement de l'étude Saint-Point

Le lac Saint-Point et son barrage qui en augmente la retenue d'eau constitue un véritable château d'eau pour le Haut-Doubs et la Haute-Loue. En effet, ses capacités de stockage sont mises à contribution pour subvenir à différents besoins dont l'alimentation en eau potable, les usages récréatifs, le soutien d'étiage pour le Doubs à l'aval, ainsi que le fonctionnement de son écosystème et celui du lac de Remoray avec lequel il est connecté.

En période de sécheresse et singulièrement en 2018, la problématique des assecs du Doubs et du besoin de lâcher de l'eau s'est posée en même temps que la nécessité de conserver la ressource en eau pour les collectivités dont Pontarlier. Ces deux gestions antagonistes sont récurrentes, complexes à appréhender

lorsque les sécheresses arrivent précocement dans l'année, et probablement de plus en plus fréquentes.

L'État, propriétaire du barrage, pilote une étude pour proposer un projet de réaménagement de celui-ci qui connaît, dans son état actuel, de nombreuses fuites. L'étude analysera également la possibilité d'ajouter des réhausses pour augmenter le volume d'eau à stocker, et établira des courbes de gestion pour les lâchers d'eau adaptés aux besoins actuels.

Toutes les options seront validées par un comité de pilotage de l'étude qui associe l'ensemble des acteurs concernés. L'étude a débuté en janvier 2020 et durera 10 mois au total.



## Amélioration du dispositif de gestion de la sécheresse

L'année 2018 a connu une sécheresse exceptionnelle par son intensité et sa durée. Elle a débuté au début du mois de juillet et ne s'est terminée que fin novembre. Cet épisode a rappelé l'extrême vulnérabilité des ressources en eau des milieux karstiques. Beaucoup de sources se sont tarées provoquant des ruptures d'alimentation en eau potable et le Doubs a connu un assec total de plus de 15 kilomètres pendant plusieurs mois.

Toutes les collectivités ont connu des inquiétudes quant à la pérennité de leur ressource en eau, ce qui a nécessité de ré-aborder les questions de la compétence des différents services, des choix d'interconnexion et d'effectuer des recherches de nouvelles ressources en eau.

La gestion des épisodes sécheresse est effectuée par une cellule spécifique, pilotée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), de manière hebdomadaire en période estivale. L'expérience de 2018, qui a vu le niveau crise atteint pour la première fois, a permis d'apporter un certain nombre d'améliorations sur les restrictions elles-mêmes (par exemple la limitation des arrosages de voirie et terrain de sport, des conditions de nettoyage des véhicules y compris de transport) et sur la communication de ces mesures (édition d'une plaquette sécheresse diffusée notamment à toutes les collectivités).

En 2019, un niveau de crise renforcée a été créé pour prendre des mesures locales adaptées à des enjeux particuliers. Les opérations de contrôles sont systématisées.

## Contrats de transition écologique de Grand Besançon Métropole et de Pays de Montbéliard Agglomération

En 2019, Grand Besançon Métropole (GBM) et Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) se sont chacune engagées dans une démarche innovante pour accélérer la transformation écologique de leurs territoires, plaçant l'écologie comme moteur de l'économie et de l'emploi local. Cette démarche s'est concrétisée par la co-construction de contrats de transition écologique (CTE), à partir des initiatives locales menées par l'État, les collectivités et partenaires publics ainsi que les acteurs socio-économiques du territoire. Ces contrats, signés en décembre 2019 pour GBM, le premier de la région Bourgogne-Franche-Comté, et en janvier 2020 concernant PMA, sont porteurs de projets opérationnels en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'économie circulaire.



## Crise sanitaire forestière dans le Doubs

L'année 2019 a été marquée par des épisodes climatiques intenses qui ont eu une incidence sanitaire importante sur les peuplements forestiers du département du Doubs :

- gelées tardives début mai provoquant d'importants dégâts sur les arbres et les jeunes plants jusqu'à 800 m d'altitude,
- ainsi que deux périodes estivales de canicule entraînant des rougissements et des pertes de feuilles précoces, plus particulièrement sur le hêtre.

Cette année 2019 a été aussi marquée par une évolution significative des principales pathologies forestières de la crise sanitaire connues en 2018 :

- **Scolytes de l'épicéa et du sapin** : les attaques de cet insecte sur les massifs de résineux se sont toutefois limitées à une aire située en-dessous de 800 m d'altitude, préservant pour l'heure les espaces du Haut-Doubs. Les températures douces et les faibles précipitations de l'automne 2019 ont établi un contexte très favorable à de nouvelles attaques importantes de scolytes ;

- **Chalarose du frêne (*Chalara fraxinea*)** : Il n'a pas été observé d'évolution notable de manière générale par rapport à l'année 2018 mais aucune amélioration n'a été constatée. Une situation stable qui peut être due aux températures élevées de 2019 peu favorables au développement du Chalara.
- **Dépérissement des hêtres** : essentiellement suivant un axe Montbéliard-Gray.
- On notera aussi l'apparition de **dépérissement de pins sylvestres**, de quelques foyers de **processionnaire du chêne** et de **suie de l'érable**.

Dans ce contexte, une problématique de sécurité en forêt a vu le jour conduisant des maires à prendre des arrêtés d'interdiction d'accès aux forêts communales.

A la suite de ces incidences sanitaires, la filière bois est en difficulté : les quantités de bois scolytés s'accumulent, et les prix sont au plus bas.

Le préfet du Doubs a présidé une table ronde départementale sur la gestion forestière publique le 13 décembre 2019. Organisée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), celle-ci réunissait l'ensemble des acteurs de la filière. Après avoir dressé un point sur la crise sanitaire affectant les forêts du Doubs ainsi que les impacts économiques actuels et prévisibles, les acteurs ont dégagé des pistes d'accompagnement de la filière : dispositifs d'aides au transport et à la replantation en lien avec la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et FIBOIS.

En outre, face aux difficultés que rencontrent ou sont susceptibles de rencontrer les communes forestières avec la baisse des recettes liée à la vente des bois des pistes de soutien en termes de gestion budgétaire ont été abordées.

Enfin, une réflexion régionale menée par la DRAAF sur l'avenir de la filière a été lancée, intégrant notamment les problématiques d'agrandissement des places de stockage et d'arrosage en circuit fermé. Les premières recherches ont commencé sur le département du Doubs, travail collaboratif entre l'Office National des Forêts et la DDT du Doubs.

Le marché sera selon toute vraisemblance saturé par la vente de bois scolytés pendant deux à trois ans, le temps de franchir la crise sanitaire.

Plusieurs incertitudes demeurent quant à l'ampleur des dégâts de Scolytes à venir.

**Mais d'ores et déjà, dans un contexte de réchauffement climatique, se pose la question des essences à replanter.**

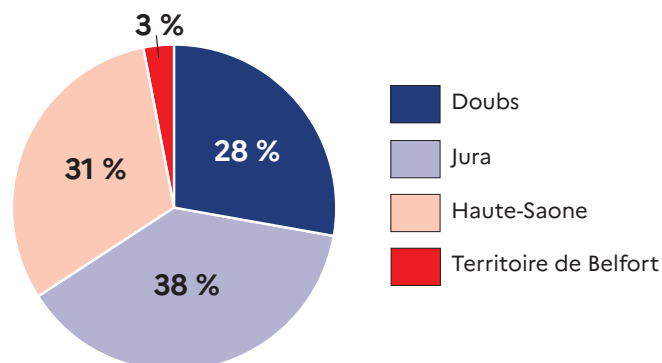


## Bilan de la mise en œuvre du programme d'aides forestières dans le département du Doubs

Dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) Franche-Comté 2014-2020, pour l'année 2019 :

**Appel à projets pour la mesure relative aux investissements pour l'amélioration des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie**

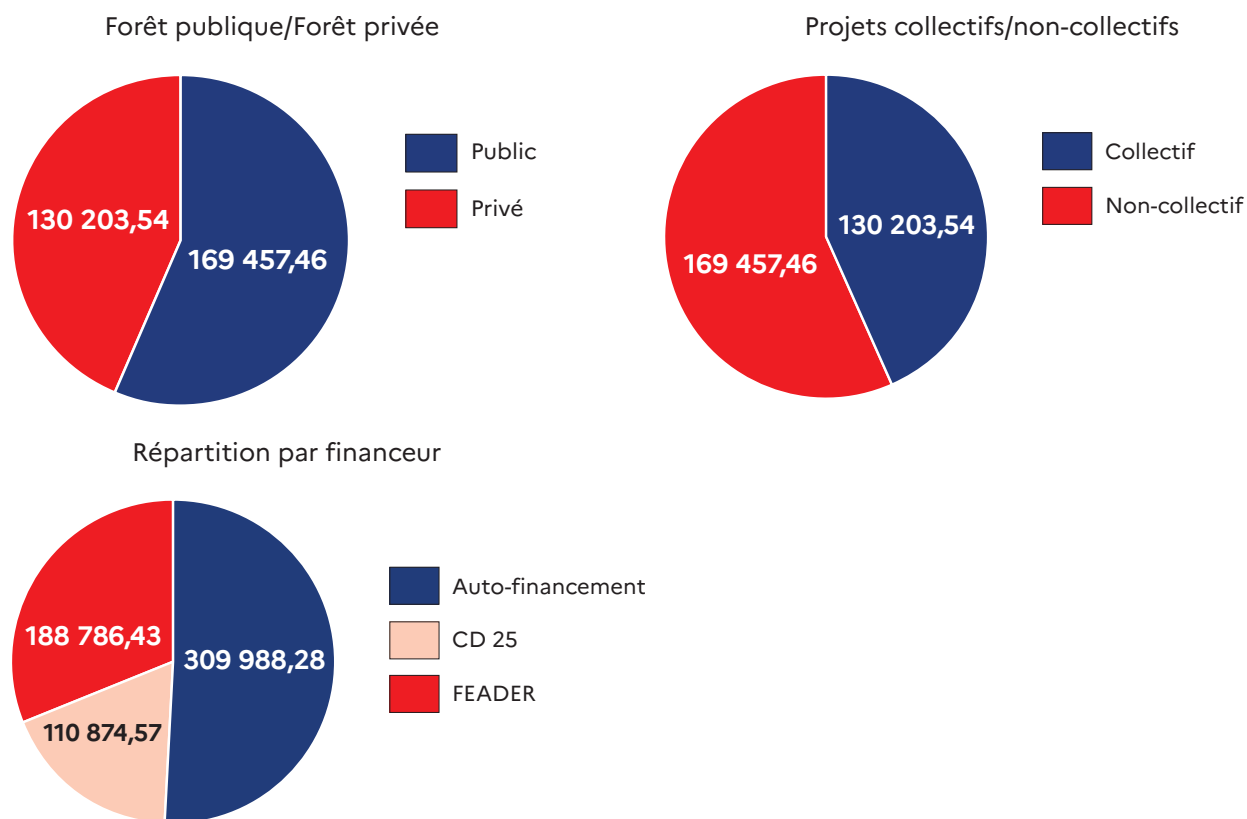
Le montant total des aides attribuées à 45 bénéficiaires de l'ex-région de Franche-Comté est de 1 051 512 € (dont 662 452 € de FEADER et 389 059 € de contrepartie État) réparti comme suit :



Dans le département du Doubs, 14 dossiers (14 bénéficiaires) ont mobilisé 299 661 € de financements publics sur un total d'investissements de 609 649 € qui ont notamment permis les réalisations techniques suivantes :

|  | Quantité |
|--|----------|
| Création de routes forestières (ml)                            | 5 072    |
| Mise au gabarit de routes forestières (ml)                     | 1 390    |
| Création de pistes forestières (ml)                            | 17 022   |
| Création de places de dépôt (unités)                           | 27       |
| Traitement de singularité (passages canadiens, fossé drainaux) | 0        |

Les graphiques suivants illustrent la répartition de ces aides (en euros) par financeur et par type de porteur de projet, dans le département du Doubs :

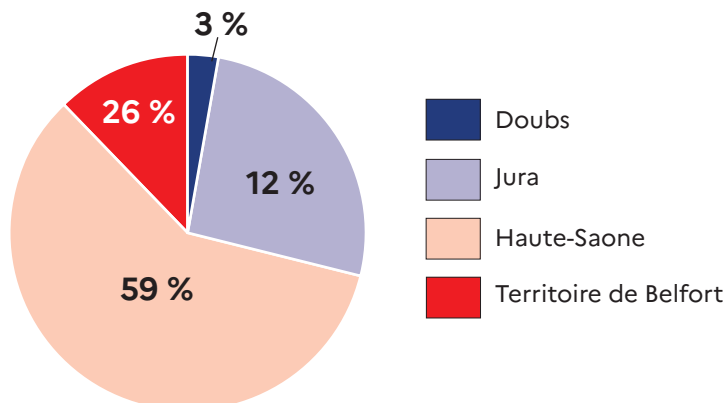


**Dans le cadre des Mesures d'aide co-financées Etat - région en Bourgogne Franche-Comté**

**Appel à projets aide à l'amélioration des peuplements forestiers (Fonds stratégique Forêt bois)**

Le montant total des aides attribuées à 9 bénéficiaires de l'ex-région de Franche-Comté est de 166 104 € sur un total d'investissement de 415 385 € réparti comme suit :

Dans le département du Doubs, 1 dossier (1 bénéficiaire) a mobilisé 4 992 € de financements publics sur un total d'investissements de 12 481 €.





## Les acteurs de l'aménagement du territoire mobilisés pour la gestion économe de l'espace : l'observatoire départemental de la consommation d'espace

L'observatoire départemental de la consommation d'espace constitue le principal outil de mise en œuvre de la charte pour une gestion économe de l'espace signée en 2013 par l'État, le Département, la chambre d'agriculture, et par les deux associations de maires du département. Il regroupe, outre les signataires, les collectivités engagées dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant SCoT, ainsi que plusieurs partenaires institutionnels (agences d'urbanisme, CAUE, Établissements publics fonciers, SAFER, Agence départementale pour l'information sur le logement...).

Dans la continuité de la mise en ligne en 2018 du site provisoire de l'observatoire, les membres de l'observatoire ont poursuivi en 2019 leur collaboration active dans le cadre du comité technique, copiloté par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Conseil Départemental du Doubs, afin d'améliorer la connaissance commune du phénomène de consommation d'espace à l'échelle du département et de sensibiliser les acteurs du territoire à cette problématique.

Plusieurs chantiers ont été engagés et/ou finalisés et devraient faire l'objet de diffusion ou d'actions de sensibilisation en 2020. Il s'agit en particulier de :

- la mise en ligne d'une nouvelle version du site internet, comprenant un centre de ressources
- l'actualisation de la carte interactive d'évolution des surfaces artificialisées par le bâti dans le Doubs
- la réalisation de documents de sensibilisation sur des opérations d'aménagement de qualité en milieu rural
- la réflexion préalable à l'organisation d'une action de sensibilisation de type séminaire foncier.

## Aménagement du territoire : 9 habitants sur 10 concernés par un document d'urbanisme

Deux tiers des communes du Doubs, représentant plus de 80 % de la population départementale, sont désormais couvertes par un document d'urbanisme. Cette part va encore augmenter, avec 61 documents communaux en cours d'élaboration, respectivement 15 cartes communales et 46 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ainsi que 5 PLU intercommunaux (PLUi).

L'ensemble du territoire est, par ailleurs, couvert par des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) opposables ou en cours d'élaboration.

En 2019, 2 Cartes Communales et 14 PLU ont été approuvés, pour 40 PLU encore en élaboration, 11 en révision (sans tenir compte des PLUi en cours), ainsi que 14 Cartes Communales en élaboration ou révision.

Sur l'année écoulée, cette dynamique s'est traduit par la rédaction de 8 Porter à Connaissance, 17 avis de l'État, 9 rapports de présentation pour la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et 2 rapports pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Les chargés d'études de l'unité Planification ont également accompagné et conseillé les collectivités au quotidien, en participant notamment à plus d'une centaine de réunions.

### Chiffres clés :

| Document d'urbanisme en vigueur au 31/03/2020 | Nombre de communes | Part des communes | Part de la population |
|---|--------------------|-------------------|-----------------------|
| PLU   | 197                | 34,4 %            | 81,8 %                |
| Carte communale                               | 159                | 27,7 %            | 9,2 %                 |
| POS*  | 2                  | 0,3 %             | 0,3 %                 |
| Aucun (RNU)                                   | 215                | 37,5 %            | 8,7 %                 |

\*POS caducs au 31/12/2020

## Bilan en matière d'Application du Droit des Sols (ADS)

### Instruction des autorisations d'urbanisme

En plus des 196 communes relevant du Règlement National d'Urbanisme (RNU), 56 communes appartenant à des intercommunalités comptant moins de 10 000 habitants bénéficient de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

- **2279 actes ont été déposés**

Cas particulier des communes à plan d'occupation des sols (POS) caducs :

Dans notre département, des communes sont repassées au RNU en 2017, suite à la caducité de leur POS. Ces communes conservent la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme mais doivent recueillir l'avis conforme du Préfet sur toutes les demandes d'urbanisme.

- **1055 avis émis (dont environ 2 % d'avis défavorables)**

### Animation du réseau "ADS"

La Direction Départementale des Territoires a développé une animation à destination des services instructeurs externes qui repose en particulier sur la tenue de réunions trimestrielles et sur la mise en place de plusieurs modalités d'accompagnement : veille juridique, flash d'information, mise à disposition d'une boîte courriel fonctionnelle pour adresser les demandes d'expertise réglementaires.

- **4 réunions du réseau ADS**  
**Plus de 300 réponses aux questions des services instructeurs externes.**



### **3. Agir pour renforcer la cohésion sociale et protéger les personnes vulnérables**



## 3.1 LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET AIDE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

### La lutte contre les violences faites aux femmes, une priorité gouvernementale

L'année 2019 fut marquée par le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes dans la continuité de l'installation du groupe de travail départemental le 19 novembre 2018. Ainsi, au premier semestre 2019, plusieurs sous-groupes de travail ont été animés par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes (DDDFE) : la communication et la formalisation des réseaux de partenaires en lien avec les dispositifs spécifiques, le développement de nouveaux dispositifs tels que le téléphone grave danger, les postes d'intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie, les permanences des lieux d'accueil d'écoute et d'orientation (LAEO). Des outils de communication formalisant le réseau de partenaires ont été créés et diffusés. Ce travail a été complété par les 4 ateliers réalisés entre le 3 septembre et le 25 novembre 2019 dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. Le partenariat a été finalisé à travers la signature du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2019 par le Préfet, les Procureurs près les tribunaux judiciaires de Besançon et Montbéliard, la Présidente du Conseil départemental du Doubs, le Maire de Besançon et le Maire de Pontarlier représentant leur agglomération.



En outre, un groupe de travail dédié à la thématique des violences faites aux femmes a aussi été installé sur le territoire du Haut-Doubs sous l'impulsion du sous-préfet de Pontarlier, en lien avec la DDFE.

Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2019, il a traité plus particulièrement des sujets suivant : l'accueil des femmes victimes de violences, l'analyse de la plaquette départementale et de la brochure de recensement des professionnels, la formation des professionnels, la fiche de détresse utilisée entre les services de la Gendarmerie et ceux du Département.

En complément, la sous-préfecture de Pontarlier a organisé le 30 avril 2019 à l'attention de tous les publics (professionnels et particuliers) une cession de formation relative aux mécanismes des pervers narcissiques. Cette formation a rencontré un réel succès en regroupant plus d'une cinquantaine de participants de tous horizons.

Sur le thème de la prostitution, la mobilisation du réseau de partenaires sur les violences faites aux femmes autour du diagnostic sur la prostitution conduit par le Mouvement du nid a été initié au second semestre 2019, à l'arrivée de la première salariée de l'association et conforté au premier semestre 2020 grâce à un nouveau recrutement. Les liens développés avec les structures sociales, les associations œuvrant en faveur des droits des femmes, la Direction Départementale des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et les représentants des Universités ont contribué à la formalisation d'un diagnostic départemental autour de nombreuses réponses au questionnaire diffusé et à la mise en réseau de l'association en vue d'un agrément. Au-delà du soutien au Mouvement du Nid, l'IDEFF 25 a été agréé en juillet 2019 comme centre d'information des droits des femmes et des familles pour l'information juridique des femmes dans le Doubs.

### Mixité et égalité entre les Femmes et les Hommes

Au-delà du travail d'animation, de conduite de réunions et le développement du réseau de partenaires, la DDFE du Doubs a initié ou développé des actions en faveur de la mixité Femmes/Hommes et de l'égalité professionnelle dans le département tout au long de l'année. Cela s'est traduit par la co-organisation et la mobilisation de moyens pour des actions telles que "Mix and Match" avec l'association FETE, le lancement à la préfecture de l'exposition "Femmes et micro-techniques" pour le 8 mars 2019 avec le Campus des métiers des micro-techniques et systèmes intelligents, ou le soutien à "sciences et techniques en tous genres" porté par l'Université de Franche-Comté.

Le séminaire des référents égalité des collèges et lycées réunissant la chargée de mission égalité Filles/Garçons de l'Académie et la référente égalité Filles/Garçons de la DSDEN sur le thème de la prévention des comportements sexistes a contribué au rapprochement des réseaux associatifs et des référents égalité Filles/Garçons.

## Accueil des étrangers dans le Doubs

### Admission au séjour

**5 588**

titres de séjour délivrés  
en 2019

dont 3 896 renouvellements  
et 900 premières demandes

851 documents de  
circulation pour étrangers  
mineurs ont été délivrés.



Le bureau de l'admission au séjour de la préfecture s'est vu confier une mission d'accueil des personnes se disant mineures non-accompagnées, orientées par le Conseil départemental, dans le cadre de la signature, le 1<sup>er</sup> juillet 2019, du protocole relatif aux modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif AEM (appui à l'évaluation de la minorité pour les jeunes mineurs non-accompagnés - MNA) par le Préfet du Doubs et la Présidente du Conseil départemental.

Ainsi, afin de contribuer à l'identification de ces jeunes MNA, la Préfecture est chargée de vérifier s'ils sont connus des bases AGDREF et VISABIO, ainsi que du nouveau traitement national AEM, permettant de contrôler si ces jeunes ne sont pas identifiés comme étant majeurs ou n'ont pas déjà fait l'objet d'un enregistrement au titre d'un autre département. La préfecture reçoit ces jeunes mineurs trois demi-journées par semaine, afin de leur permettre de bénéficier d'un accueil privilégié et confidentiel, en-dehors des horaires d'ouverture au public. Quinze jeunes en moyenne par semaine sont accueillis en préfecture dans le cadre de ce dispositif.

Ce dispositif AEM, mis en place depuis l'été 2019, fonctionne très bien dans le Doubs, grâce à une excellente collaboration avec les services du Département. En outre, les informations recueillies lors du passage en préfecture sont de nature à éclairer le Conseil départemental, dans le cadre de la décision de prise en charge ou non du jeune MNA par les services de l'aide sociale à l'enfance, décision devant intervenir rapidement après l'accueil en préfecture.

Enfin, depuis le 3 juin 2019, le bureau de l'admission au séjour a mis en place de nouvelles modalités d'accueil des usagers sollicitant un titre de séjour, uniquement sur rendez-vous pris sur le site internet des services de l'État par le biais du module de rendez-vous existant au niveau national. Ainsi, différentes catégories de rendez-vous sont proposées selon le type de demandes (première demande, renouvellement de titres, renouvellement de récépissés, changement d'adresse et duplicata).

Ces nouvelles modalités d'accueil ont permis d'une part, de réduire le temps d'attente des usagers sollicitant un titre de séjour mais ont également permis, d'autre part, l'amélioration des

conditions de travail des agents en charge des guichets.

S'agissant de l'accueil des étudiants étrangers, comme les années précédentes, la préfecture du Doubs a mis en place un dispositif particulier, à savoir l'**accueil à la Maison des étudiants**, dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'université de Franche-Comté en juillet 2013, qui a été renouvelée cette année. L'accueil à la maison des étudiants est assuré par deux agents de la préfecture durant la période de la rentrée universitaire.

Ce dispositif, reconduit à chaque rentrée universitaire depuis 2013, donne toute satisfaction aux étudiants et vise à faciliter les démarches des étudiants de nationalité étrangère pour l'obtention de leurs titres de séjour et ainsi renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'Université de Franche-Comté et notamment du Centre de linguistique appliquée situé à Besançon, de renommée internationale.

## Asile

Le nombre de demandeurs d'asile "primo-arrivants" enregistrés par le guichet unique de la préfecture du Doubs pour les 4 départements franc-comtois sur les dernières années :

|                              | 2017                                |                          | 2018                                |                          | Evolution<br>2017/2018 |
|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|------------------------|
|                              | Adultes<br>et enfants<br>demandeurs | Enfants<br>accompagnants | Adultes<br>et enfants<br>demandeurs | Enfants<br>accompagnants |                        |
| Première demande d'asile     | <b>1 146</b>                        | <b>536</b>               | <b>870</b>                          | <b>269</b>               | <b>- 24 %</b>          |
| <i>dont procédure Dublin</i> | 555                                 | 208                      | 324                                 | 91                       | - 41 %                 |
| <i>dont procédure OFPRA</i>  | 591                                 | 328                      | 546                                 | 178                      | - 7 %                  |

On constate en 2018 une diminution du nombre de demandes d'asile enregistrées (- 24 % par rapport à 2017, -7 % pour le Doubs). Par ailleurs, la proportion de demandeurs relevant d'une procédure Dublin qui, avant leur entrée en France, ont été identifiés dans un autre pays de l'Union Européenne, et doivent donc être réadmis dans ce pays, responsable de l'examen de leur demande d'asile, est en diminution à 37 % en 2018 contre 48 % en 2017.

|                              | 2019 (au 30 novembre) |                          | Evolution<br>11-2018/<br>11-2019 |
|------------------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------------|
|                              | Adultes               | Enfants<br>accompagnants |                                  |
| Première demande d'asile     | <b>631</b>            | <b>208</b>               | <b>- 17 %</b>                    |
| <i>dont procédure Dublin</i> | 234                   | 56                       |                                  |
| <i>dont procédure OFPRA</i>  | 397                   | 152                      |                                  |

Au 30 novembre 2019, 631 adultes primo-arrivants ont été enregistrés en première demande, contre 760 enregistrés en 2018 (- 17 % en Franche-Comté, - 9 % pour le Doubs). La part des demandeurs d'asile placés en procédure Dublin s'établit à 34,5 %.



## Déclinaison territoriale de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La déclinaison dans le département du Doubs s'appuie sur un **conventionnement avec le Conseil départemental** sur la base d'engagements socle ou d'initiative locale et avec un **soutien financier de l'État à hauteur de 529 000 €**.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2020 pour le département du Doubs a été signée le 3 juillet 2019, entre le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental.

Un avenant a été ajouté en fin d'année 2019, concernant la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et s'accompagne d'une nouvelle matrice d'indicateurs convenue entre les deux parties.

La convention repose sur 4 engagements socle et un engagement à l'initiative du Conseil départemental pour un **soutien financier de l'État à hauteur de 529 000 €** :

- Engagements socles : **291 000 €**
- Prévenir les sorties sèches de l'ASE : **87 000 €**
- Premier accueil social inconditionnel de proximité : **15 000 €**
- Référent de parcours : **15 000 €**
- Insertion et parcours des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) (11 489 bénéficiaires du RSA en 2018) et Garantie d'activité : **174 000 €**
- Engagement à l'initiative du Conseil départemental : **238 000 €**

Agir tôt, agir mieux pour la santé et l'épanouissement des enfants (prévention précoce et soutien à la parentalité)

Pour chacun des engagements, le conventionnement s'appuie sur un financement au moins à parité du Conseil départemental.

Dans ce cadre et concernant l'insertion et le parcours des allocataires du RSA, le Conseil départemental a mis en place des plateformes d'orientation et d'évaluation pour mobiliser les bénéficiaires du RSA en les engageant dès leur entrée dans le RSA dans un parcours d'insertions dynamique à travers une contractualisation.

A cet effet, le département du Doubs a lancé un marché et les opérateurs qui assurent désormais les diagnostics approfondis pour orienter, ainsi que leurs conseillers emploi-formation-insertion (CEFI) ont été choisis (Intermed pour Besançon, DEFI pour PMA et en régie pour le Hauts-Doubs). Le Délégué Interministériel à la Prévention et la Lutte contre la Pauvreté, M. NOBECOURT a pu rencontrer, lors de sa visite du 19 novembre dernier, en marge de la conférence nationale sur le Revenu Universel d'Activité, les travailleurs sociaux du Centre Médico-Social de Montrapon qui ont présenté la démarche engagée d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement global.

En matière d'emploi, il est à noter également qu'une action innovante a été initiée par l'État, avec l'entreprise SIS et portée par l'Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADDSEA), en partenariat avec les bailleurs sociaux, pour créer un Foyer de jeunes travailleurs en diffus et lever les freins à la mobilité des personnes sans emploi et résidant sur Besançon, notamment dans les quartiers Politique de la Ville de Grand Besançon Métropole.

Il s'agit de mise à disposition d'une offre d'hébergement en colocation dans des logements (Néolia, Habitat25) pour favoriser l'entrée en formation ou en contrat au sein des entreprises SIS, MDA, et MDL. L'orientation se fait par le service ressources humaines des entreprises sous condition d'une entrée en formation ou en emploi (alternance incluse).

Un soutien à l'accès au logement est proposé pour sortir du dispositif d'hébergement lorsqu'un contrat de travail est signé (prospection, médiation avec les bailleurs publics et privés).

Deux logements ont été captés pouvant accueillir 7 personnes. Les 7 places ont été régulièrement occupées depuis l'ouverture à l'été 2019. En fin d'année 2019, un premier embauché en CDI accédait au logement dans le parc privé.

Les perspectives en fin d'année 2019 étaient de capter d'autres logements en vue de favoriser la mobilité infra-départementale des personnes sans emploi vers les secteurs ayant des emplois à pourvoir.

## Besançon, étape régionale du grand débat sur le Revenu Universel d'Activité

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, le Gouvernement a annoncé la création d'un revenu universel d'activité (RUA).

La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) est chargée d'organiser la concertation citoyenne, préparatoire à cette réforme de notre système d'aides sociales.

**L'avis des citoyens, bénéficiaires de prestations sociales ou non, est essentiel pour que ce chantier de transformation soit réussi.**

C'est pour cela que le Gouvernement via la DIPLP a souhaité recueillir les attentes et les besoins des citoyens en proposant des ateliers, organisés en région et ayant pour objectif de faire réagir et de débattre du projet de réforme, puis de faire des propositions concrètes sur les conditions de sa réussite. "Qu'est-ce que le revenu universel d'activité devrait changer dans leur vie ?", "Comment simplifier les démarches administratives ?", "Quelles aides pourraient être réunies dans le RUA ?" étaient quelques-unes des pistes de réflexion.

**En outre, ces ateliers citoyens sont également l'occasion de travailler de manière plus approfondie sur certaines thématiques spécifiques telles que la situation des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et du logement.**



**VERS  
UN REVENU  
UNIVERSEL  
D'ACTIVITÉ**

### Besançon, étape régionale pour la thématique "Les Jeunes"

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, appuyée par la DIPLP, a organisé cette étape régionale de concertation citoyenne menée sur le terrain et sur internet via une consultation en ligne.

Le 19 novembre 2019, 6 ateliers citoyens se sont réunis autour de la thématique des jeunes à l'espace Grammont, à Besançon.

Ces ateliers ont rassemblé 150 participants, jeunes et institutions, sur la journée.

Le même jour, en fin de journée, s'est tenu, dans les mêmes locaux que l'atelier citoyen, le **débat public consacré au revenu universel d'activité**.

Il s'est déroulé devant une centaine de participants en présence de M. Olivier Noblecourt, Délégué Interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, de M. Fabrice Lenglard, rapporteur général à la réforme du revenu universel d'activité, de M. Joël Mathurin, préfet du Doubs et de M. Maurice Tubul, Haut-Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Bourgogne-Franche-Comté.

## Déploiement du dispositif "la Boussole des Jeunes" sur le Grand Besançon

"La Boussole des Jeunes" est un dispositif mis en place par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, rattachée au ministère de l'Éducation Nationale. Elle vise en priorité les jeunes âgés de 16 à 30 ans, notamment ceux en rupture de parcours (scolaire, universitaire ou professionnel) et ceux touchés par le non-recours aux informations, aux droits et aux services.

Le développement de "la Boussole des Jeunes" a été retenu comme l'une des 173 mesures dévoilées le 20 septembre 2019 par le Premier ministre qui composeront le projet de Plan d'actions du Gouvernement en faveur des territoires ruraux – "Nos campagnes, territoires d'avenir".

Il s'agit également d'un dispositif porté par les acteurs du service public régional de l'orientation (SPRO). Au niveau local, "la Boussole des Jeunes" est inscrite dans le schéma départemental des services aux familles du Doubs au titre de l'orientation visant à impulser une dynamique départementale sur la thématique de l'enfance et de la jeunesse, et plus particulièrement autour de l'appréhension des enjeux du numérique.

Dans le Doubs, le choix a été fait de déployer la Boussole sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole en développant, dans un premier temps, la thématique de l'insertion professionnelle.

Pour ce faire, le co-pilotage est réalisé par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et le Centre régional de l'information jeunesse. Le comité de pilotage est composé d'une pluralité d'acteurs (Agence départementale d'information au logement, caisse d'allocations familiales, communauté urbaine du Grand Besançon Métropole, Conseil régional, Conseil départemental, Direction régionale des entreprises,

### Les objectifs du dispositif :

- Promouvoir la proximité et l'échange entre jeunes et professionnels
- Faciliter les démarches du jeune dans ses recherches face à la pluralité des offres et structures existantes
- Permettre aux jeunes l'accès à une information claire, rapide d'accès et adaptée à ses besoins
- Mettre en relation les jeunes et les professionnels d'un même territoire
- Lutter contre le non-recours aux services et offres existantes
- Encourager l'autonomisation du jeune dans ses démarches et en faire un acteur de sa recherche d'information
- Créer un réseau de partenaires professionnels rassemblés autour d'une même thématique, du même public sur un même territoire.

de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Mission locale, Pôle emploi, Ville de Besançon...). Les partenaires professionnels proposant des offres de service ainsi que les ambassadeurs assurant un relais en termes de communication du dispositif sont des acteurs locaux avec qui des chartes sont signées afin de marquer le partenariat.

Le lancement de "la Boussole des Jeunes" du Grand Besançon s'est tenu le mardi 15 octobre 2019 à la salle des musiques actuelles de Besançon, La Rodia.

Cet événement a marqué l'ouverture officielle de la plateforme numérique pour les jeunes concernés par les offres du Grand Besançon, après un an de travaux et 3 mois de tests.

Fin 2019, le dispositif a enregistré près de 900 connexions et 157 demandes ont été déposées.

## Hébergement, la lutte contre l'exclusion et la protection des publics vulnérables

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Doubs gère pour le compte de l'État les dispositifs d'accompagnement et d'hébergement des publics vulnérables.

Au titre de l'asile et de l'immigration, la DDCSPP gère un budget de 4, 014 M€. Sont ainsi mises à disposition :

- 443 places en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- 483 places en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- 93 places en Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
- 45 places en Centres Provisoires d'Hébergement

Afin de lutter contre les exclusions, la DDCSPP gère un budget de 9,56 M€. Il permet de financer :

- 278 places d'insertion dont 259 en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- 208 places en hébergement d'urgence
- 185 places en logement temporaire
- 900 places en résidences sociales
- 172 places en maison relais et résidence accueil.

En outre, elle dispose également d'un budget 4,39 M€ dans le cadre de la protection des publics vulnérables.



## Sécurité alimentaire et protection des consommateurs

### Prévention des toxi-infections alimentaires collectives

Une toxi-infection alimentaire collective (TIAC) est définie par au moins 2 cas d'une symptomatologie similaire dont on peut rapporter la cause à une même origine alimentaire.

Toute TIAC doit faire l'objet d'une déclaration à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette déclaration est obligatoire pour les médecins et les établissements de restauration collective ou à caractère social. Elle peut également être réalisée par des consommateurs. Le signalement immédiat des TIAC permet aux autorités sanitaires de réaliser des enquêtes épidémiologiques destinées à identifier le/les aliment(s) responsable(s) et les facteurs favorisant pour prendre des mesures adaptées à la prévention des récidives.

#### Les TIAC en 2019

19 signalements Doubs dont 17 validées par l'ARS. Elles ont concerné 171 malades dont 5 hospitalisés. Elles sont survenues majoritairement au domicile familial (10), en restauration collective (5) et en restauration commerciale (4). Les prélèvements alimentaires ont confirmé la présence de pathogènes dans les aliments suspects dans 3 cas. Dans 9 cas, l'agent responsable n'a pu être identifié avec certitude. Les inspections effectuées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) relèvent surtout des manquements aux bonnes pratiques d'hygiène dans tous les secteurs de la restauration y compris familiale.

### Plan de contrôle de prévention pour la sécurité sanitaire des aliments (SSA)

En complément de la gestion des TIAC, la DDCSPP assure un contrôle de l'ensemble des entreprises de la chaîne alimentaire. Ce plan de contrôle est organisé après analyse des risques.

Il permet de faire rectifier les non-conformités mais aussi de faciliter les échanges sur le marché européen et les exportations vers les pays tiers.

|                         | Nombre d'inspections | Nombre d'avertissements | Nombre de mises en demeure | Nombre de procès-verbaux |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Agréées CE              | 219                  | 79 (36 %)               | 15 (6,85 %)                | 0                        |
| Restauration collective | 48                   | 30 (62,5 %)             | 3 (6,25 %)                 | 0                        |
| Remise directe          | 137                  | 70 (51 %)               | 19 (13,87 %)               | 1 (0,73 %)               |
| <b>Total</b>            | <b>404</b>           | <b>179 (44,31 %)</b>    | <b>37 (9,16 %)</b>         | <b>1 (0,25 %)</b>        |

### Prélèvements réalisés dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance nationaux

Chaque année, la Direction générale de l'alimentation met en œuvre des plans de contrôles et surveillances spécifiques de prélèvements d'échantillons en vue de la réalisation d'analyses de laboratoire permettant une évaluation de la contamination par des agents chimiques ou biologiques des denrées animales et d'origine animale et de l'alimentation animale.

Ces plans constituent un outil essentiel de la sécurité sanitaire des aliments et contribuent dans le même temps à la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires français à l'exportation.

En 2019, dans le Doubs, les agents du service vétérinaire de la DDCSPP ont réalisé 522 prélèvements dans ce cadre :

- 365 en abattoirs d'animaux de boucherie
- 125 en élevages
- 32 dans des établissements de distribution (GMS, poissonneries, boucheries...).

### Protection économique et sécurité du consommateur

La convention de gestion établie en application de l'article 14 du décret du 7 mai 2015, et confiant à la DDCSPP du Doubs, pour 2 ans, la gestion des missions Concurrence Consommation et Répression des Fraudes (CCRF) sur les départements du Doubs, de la Haute-Saône, et du Territoire de Belfort a été prorogée pour 2019.

Les résultats encourageants de cette expérimentation ont en effet conduit en fin d'année les trois préfets de département à prolonger l'expérience.

Les agents CCRF de ces 3 DDCSPP sont donc regroupés au sein d'un service unique dont le chef de service et son adjoint sont tous deux affectés à la DDCSPP du Doubs.

La répartition des missions dans le service ainsi regroupé permet d'organiser et de rationaliser certaines fonctions et de bénéficier de compétences plus "rares", implantées sur un seul site.

L'activité du service a été soutenue au cours de l'année 2019 : 1985 contrôles ont ainsi été menés sur les 3 sites, dont 930 par les enquêteurs du Doubs, dans tous les domaines touchant à la protection économique et à la sécurité du consommateur.

A titre d'exemple, les investigations sur les sites locaux de vente par internet ont révélé de nombreux manquements à la réglementation en vigueur et ont permis de mettre en conformité les sites contrôlés.

L'organisation mise en place a permis :

- de traiter 565 demandes de consommateurs et/ou professionnels dans une moyenne de 2 jours
- d'assurer de façon réactive le suivi de 25 alertes alimentaires et non alimentaires.

### Chiffres clés pour le service tri-départemental

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Nombre de contrôles  | 1 643                          |
| Nombre d'injonctions de mise en conformité   | 244                            |
| Nombre de procès verbaux   | 67                             |
| Nombre de prélèvements   | 423                            |
| Nombre de dossiers d'informations (réponses apportées aux consommateurs et professionnels) | 565                            |
| Délai moyen e réponse aux consommateurs et/ou professionnels                               | 2 jours                        |
| Nombre de prélèvements de produits alimentaires ou industriels effectués                   | 344<br>dont 21 % non-conformes |

## 3.2 POLITIQUE LOCALE ET SANTÉ PUBLIQUE

### Développement et renforcement de l'offre médicale dans le Doubs

L'année 2019 a été marquée par le renforcement de l'approche domiciliaire pour les personnes âgées/handicapées, le soutien aux personnels médico-sociaux et par une politique volontariste en addictologie.

Au-delà de la création de 34 places d'EHPAD (Morteau, Blamont, Montbéliard), l'offre médico-sociale s'est principalement développée en faveur **du soutien et du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées** :

- Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) : 35 places
- Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : 41 places dont 35 personnes âgées et 6 personnes handicapées
- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : 4 places d'hébergement temporaire
- Maintien à domicile : 10 places pour les interventions d'une équipe spécialisée (maladies neuro-évolutives).

L'aide aux aidants a été renforcée : couverture du département (Aire Urbaine, Doubs Central, Haut-Doubs) par des Plateformes de Relais des Aidants (actions d'information, formation, soutien collectif auprès des aidants de personnes atteintes de maladies neuro-évolutives) et création d'une halte-répit pour « malades jeunes » (accueil non médicalisé avec activités spécifiques, temps de répit pour l'aidant).

Sur le champ de l'autisme, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a appuyé la création pour 10 enfants d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme à Besançon (rentrée 2020) et renforcé le dispositif emploi accompagné.

L'ARS s'est aussi mobilisée pour **soutenir les professionnels médico-sociaux**, notamment pour favoriser l'accès aux parcours qualifiants. L'attractivité des métiers et la qualité de vie au travail restent deux enjeux forts, au bénéfice de la qualité des accompagnements, pour lesquels l'Agence a délégué 1 332 115 € principalement en faveur d'actions de formation et d'acquisition de matériel ergonomique facilitant le travail des soignants.

**En addictologie**, l'ARS a considérablement renforcé les moyens de prévention et de prise en charge des conduites addictives :

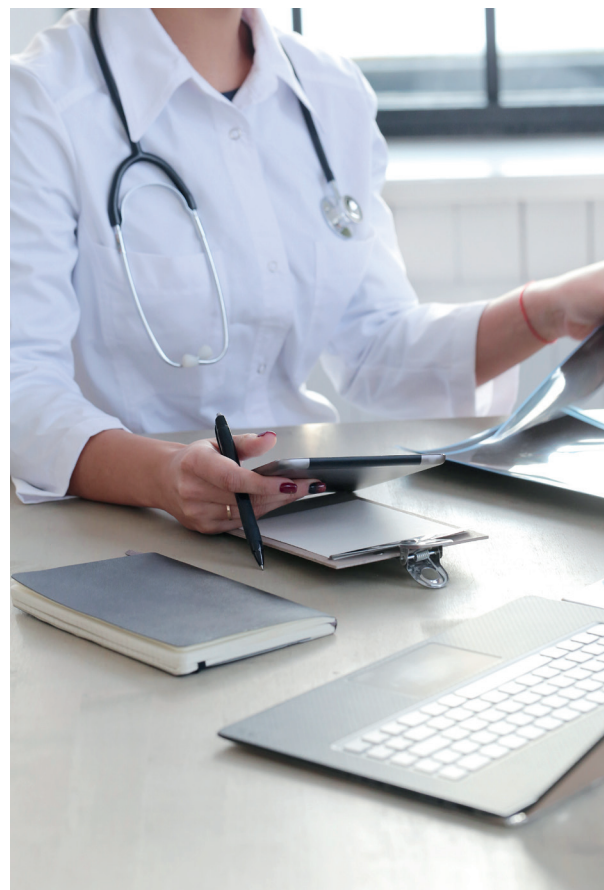
- Création pérenne de postes de préventeurs dans les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du Doubs et du Nord Franche-Comté
- Ouverture d'une antenne de CSAPA à Maîche, secteur jusque-là sous-équipé
- Augmentation de 5 places d'appartements thérapeutiques-relais
- Déploiement du Réseau Tab'Agir.

L'efficacité des programmes visant à renforcer les compétences psychosociales est désormais validée scientifiquement. Ils protègent de la consommation de substances psychoactives tout en exerçant un effet positif sur d'autres comportements : implication/réussite scolaire, estime de soi, bien-être mental... L'Agence déploie trois de ces programmes probants :

- UNPLUGGED (12-14 ans)
- PRIMAVERA (école primaire et collège)
- Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité (12-16 ans)

Des expérimentations démarrées en 2019 ont permis de répondre à des besoins spécifiques :

- Création d'une unité mobile mixte Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CSAPA/CAARUD) pour intervenir sur Planoise
- Création de microstructures d'addictologie dans trois maisons de santé pluri-professionnelles.





## Développement des Contrats locaux de santé

La majeure partie du Doubs est désormais couverte par un Contrat local de santé (CLS).

Pour "soutenir et amplifier les initiatives locales en matière de santé", la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir des CLS avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Conforté par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, ce contrat permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations.

Il vise la promotion de la santé, la prévention, aussi bien que les politiques de soins et l'accompagnement médico-social, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

En 2019, l'ARS a poursuivi et quasiment finalisé ses travaux de contractualisation avec les collectivités territoriales et ses partenaires : à l'exception du territoire "Les Portes du Haut-Doubs" (en cours de négociation), et de quelques communes limitrophes du département Haut-Saônois, le Doubs est intégralement couvert.

Ces contrats "nouvelle génération" d'une durée de cinq ans (3 ans auparavant) permettront, par renouvellement annuel, de mettre en œuvre des actions concrètes, au bénéfice des habitants, sur les enjeux prioritaires identifiés lors de la phase diagnostique. Les besoins émergents pourront, dans ce cadre également, être pris en compte.

Sur les territoires ruraux du Doubs, quelques exemples d'actions :

- Favoriser et faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé par la promotion des territoires auprès des étudiants, remplaçants, professionnels
- Améliorer le parcours "santé mentale" : faciliter le repérage, créer une cellule de cas complexes, favoriser l'inclusion sociale et culturelle
- Sensibiliser la population à la maladie de Lyme, à l'ambroisie, à la qualité de l'air intérieur/extérieur.

Sur le secteur urbain du Grand Besançon (200 000 habitants), quelques exemples d'actions ciblées :

- Ouverture d'un Centre Accueil Santé Social par la Croix-Rouge
- Déployer le PASS SANTE JEUNES : site internet et actions fédérant les opérateurs travaillant au contact des jeunes
- Sensibiliser la population au "bien manger", au "sport-santé", à la vaccination...
- Création d'une unité mobile d'addictologie pour intervenir sur les lieux de consommation.

Le contenu intégral de ces contrats est disponible sur le site internet de l'ARS : [www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)

### 4 contrats locaux de santé sont signés :

- Haut-Doubs/Pays horloger
- Loue-Lison
- Doubs Central
- Grand Besançon

## Point sur les travaux du Projet territorial de santé mentale

En 2019, les travaux du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) sont rentrés dans une phase opérationnelle et le plan d'actions a été défini. Plusieurs projets ont commencé à être déclinés.

Le 14 février 2019 s'est tenue la réunion plénière de lancement du PTSM, qui a réuni 150 acteurs de la santé mentale. Les travaux de préparation du plan d'actions se sont tenus de mars à septembre 2019. Le comité stratégique du PTSM a validé les travaux menés en 2019. Ce comité réunit des établissements de santé, des gestionnaires du médico-social, des représentants des professionnels de santé libéraux, des représentants des usagers et de leurs familles, le Conseil Départemental du Doubs, la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et l'Agence Régionale de Santé (ARS). La signature officielle du contrat territorial de santé mentale a vocation à être effective en 2020. Les travaux du PTSM sont coordonnés par la responsable de la plateforme de santé mentale du Doubs.

En 2019, des premières actions ont été validées et abondées par l'ARS pour une mise en œuvre en fin d'année ou en 2020. La DDCSPP et le Conseil Départemental concourent également aux financements d'actions innovantes en matière de coordination des professionnels du soin, du social et du médico-social.

En matière de précarité et de santé mentale, l'équipe mobile de prévention et précarité porté par le Centre hospitalier spécialisé (CHS) de Novillars a été renforcée. Elle pourra intervenir désormais sur les territoires ruraux. De même, la création d'une équipe mobile de prévention dans le Haut-Doubs, porté par le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté de Pontarlier, a été entérinée.

En parallèle avec ces dispositifs qui ont vocation à emmener le soin au plus près des populations, l'ARS a renforcé les lieux de consultations ruraux du plateau (Maïche et Valdahon) et a permis d'ouvrir une nouvelle antenne de centre médico- psychologique sur Quingey.

Les territoires ruraux ont également vu l'ouverture ou la pérennisation d'accueils de jour de groupe d'entraide mutuelle sur Maïche et sur Valdahon.

Pour la filière pédopsychiatrique, deux dispositifs importants ont également été financés : la création d'un hôpital de jour adolescent sur Besançon en lien avec le CHS de Novillars appelé à ouvrir en fin d'année 2020. Le second projet a été la création d'une équipe de liaison au Centre Hospitalier Universitaire (CHU), en lien avec la psychiatrie et la pédiatrie, afin de mettre en place aux urgences pédiatriques des temps de consultations et un travail de suivi pré et post urgence.

En ce qui concerne la psychiatrie de la personne âgée, l'équipe mobile du CHS de Novillars a été renforcée, de façon à soutenir davantage les équipes des EHPAD. Des projets de renforcement des coopérations entre les CHS et les EHPAD sont également en cours.

## Point sur la démographie médicale dans le Doubs

La démographie médicale du Doubs en chiffres :

### Médecine générale

Au dernier recensement (janvier 2018), le Doubs comptabilisait 621 médecins généralistes (dont 12 % ont une activité mixte) contre 628 l'année précédente. Au 31 décembre 2019, 143 maîtres de stage universitaires sont agréés pour le 3ème cycle des études médicales. 425 internes sont affectés dans des établissements de santé du Doubs et 45 auprès de maîtres de stage universitaires, entre novembre 2019 à mai 2020. Ces stages contribuent à favoriser l'installation de futurs professionnels de santé.

| Autres professionnels de santé |     |
|--------------------------------|-----|
| Chirurgien-dentiste            | 304 |
| Infirmier                      | 580 |
| Masseur-kinésithérapeute       | 502 |
| Pédicure-podologue             | 94  |
| Orthophoniste                  | 115 |

### Exercice coordonné

Dans le cadre de la stratégie nationale "Ma santé 2022", l'ARS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Doubs se sont engagées en 2019 dans l'accompagnement à l'émergence de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Celles-ci ont pour missions principales de favoriser l'accès à un médecin traitant, améliorer la prise en charge des soins non programmés (petites urgences), améliorer le suivi des parcours de santé, réaliser des actions de prévention.

A ce jour, 6 CPTS sont en cours d'élaboration et un groupe de travail se réunit sur Grand Besançon Métropole.

Le Doubs comptabilise par ailleurs, à fin 2019, 18 MSP, dont 16 fonctionnent à ce jour.

### Projets innovants

Pour faire face à une offre de soins dégradée sur certains secteurs ruraux, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a accompagné les élus et les professionnels de santé à conforter l'offre et attirer de nouveaux praticiens. Pour exemple, le cabinet éphémère ouvert sur Pontarlier a permis de proposer à la population une solution transitoire dans l'attente de la construction de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP), désormais opérationnelle. Un cabinet éphémère a ouvert fin 2019 à Colombier-Fontaine avec les mêmes objectifs.

### Télémédecine

La stratégie de l'ARS dans ce domaine se décline en 3 étapes. Développer la télémédecine :

- dans les maisons de santé, les cabinets libéraux
- dans les EHPAD : 10 dans le Doubs pour 10 télé-spécialités (dermatologie, cardiologie, gériatrie, psychiatrie...)
- dans les structures accueillant des personnes handicapées (pour 2021).

A ce jour, la télémédecine est présente sur l'ensemble du Doubs. Il existe notamment :

- La télé-AVC (Centre Hospitalier Régional Universitaire - CHRU de Besançon)
- La télé-expertise :
  - Neurologie, neurochirurgie et neuroradiologie (CHRU de Besançon)
  - Dermatologie (CHRU de Besançon, dermatologues libéraux)
  - Cardiologie (Clinique Saint-Vincent)
- La télé-gériatrie (CHRU de Besançon)
- La télé-psychiatrie (CHS de Novillars).

La télé-addictologie va voir le jour en 2020.

## 3.3 POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

### Mobilisation des crédits dans le cadre de la politique de la ville

L'année 2019 a été l'occasion d'une montée en puissance des orientations déterminées en 2018 par "La France, une chance" engageant la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, lancée par le président de la République le 18 juillet 2018. Une quarantaine d'actions ont été initiées "afin de garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers qu'à ceux des autres territoires".

Ces engagements se sont particulièrement concrétisés en 2019 par la labellisation et l'amorçage de 2 cités éducatives sur les quartiers Petite-Hollande/Champvallon à Montbéliard/Béthoncourt et sur le quartier de Planoise à Besançon. Elles ont vocation notamment à développer de nouveaux projets permettant de renforcer le lien école-famille pour les publics les plus en difficulté, à développer les réseaux d'interprétariat, à accompagner les jeunes vers la formation, l'apprentissage et l'emploi, à améliorer les conditions de travail des enseignants et acteurs engagés auprès des jeunes.

L'enjeu majeur de la politique de la ville reste de remettre la République au cœur des quartiers en y mobilisant le droit commun afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs, en favorisant l'émancipation des habitants, la mobilisation et l'insertion par l'éducation et l'emploi. Le renforcement des politiques éducatives à vocation à y contribuer fortement.

**En 2019, dans le Doubs 1 983 000 € de crédits de la politique de la ville de l'État (CGET) ont permis de soutenir 278 projets dans les quartiers prioritaires de Grand Besançon Métropole, de Pays de Montbéliard Agglomération et de Pontarlier, développés par 139 structures associatives et collectivités territoriales.**

**911 820 €** ont permis de soutenir 40 projets éducatifs, dont 8 programmes de réussites éducatives, agissant contre l'échec scolaire, soutenant l'accompagnement scolaire, ou favorisant l'accès aux études supérieures.

**636 372 €** ont accompagnés plus d'une centaine de projets orientés notamment en direction de la jeunesse, visant l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture, recherchant la mobilisation et des forces vives et l'engagement des conseils citoyens.

**328 000 €** ont contribué à la mise en œuvre de 46 projets d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et visant la levée des freins à l'emploi, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, la sensibilisation à la création d'entreprise et l'aide à l'émergence de projets.

**Par ailleurs, 47 conventions adultes-relais ont été mobilisés dans le Doubs afin de renforcer l'intervention de médiateurs à vocation sociale, éducative et scolaire et familiale dans les quartiers prioritaires.**

### Amélioration du logement dans le cadre des projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

L'année 2019 a été marquée par la signature des déclarations d'engagement sur les territoires de Grand Besançon Métropole (GBM) et de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) le 1<sup>er</sup> juillet, en présence de Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

L'élaboration des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain s'est poursuivie pour ces deux collectivités.

Concernant GBM, le volet relatif au quartier de la Grette a été signé le 24 juin 2019 et le volet relatif au quartier de Planoise en mars 2020. Les opérations de relogement préalables aux démolitions sur le quartier de Planoise ont commencé à l'automne 2019. Ce sont environ 850 familles qui sont à reloger d'ici 2024.

Concernant PMA, la convention a été signée en mars 2020. Les opérations concernant la ZAC des Hexagones et la construction du centre commercial et pôle de services ont démarré.





## Action Cœur de ville et revitalisation des bourgs-centres

L'année 2019 a vu se poursuivre la mise en œuvre du programme national Action Cœur de Ville, annoncé à l'occasion de la conférence des territoires de la fin d'année 2017.

Ce programme vise à redynamiser les centres de villes moyennes, en mobilisant différents partenaires tels qu'Action Logement (1,5 Md€), la Caisse des Dépôts et Consignations (1 Md€), l'Agence nationale de l'habitat (1,2 Md€), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et l'État.

À ce titre, 222 villes ont été retenues au niveau national, dont deux pour le département du Doubs. Il s'agit de Besançon, chef-lieu du département, et de Montbéliard, chef-lieu d'arrondissement, et deuxième ville du département en termes de population.

L'État a notamment accompagné les projets de revitalisation de ces deux communes en lien avec les intercommunalités, et notamment sur la réflexion relative à l'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, plusieurs projets d'investissement relatif aux aménagements des espaces publics ou création d'équipements publics ont été soutenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ou du fonds national d'aménagement et de développement des territoires.

Ce travail d'accompagnement se poursuivra en 2020 avec la transformation de ces conventions cadre en convention d'opération de revitalisation du territoire.

À souligner également le soutien de l'État en matière d'ingénierie et de pilotage des projets de revitalisation des bourgs-centres dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les 5 collectivités du Doubs lauréates de cet AMI ont toutes fait l'objet en 2019 d'un soutien financier au recrutement d'un chef de projet à hauteur de 50 % sur 3 ans.

## Dynamique du programme "Habiter Mieux" en 2019

Le programme "Habiter Mieux", outil majeur de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) pour la lutte contre la précarité énergétique, a connu un très large succès en 2019, avec 848 logements rénovés, contre 500 en moyenne sur les 5 années précédentes.

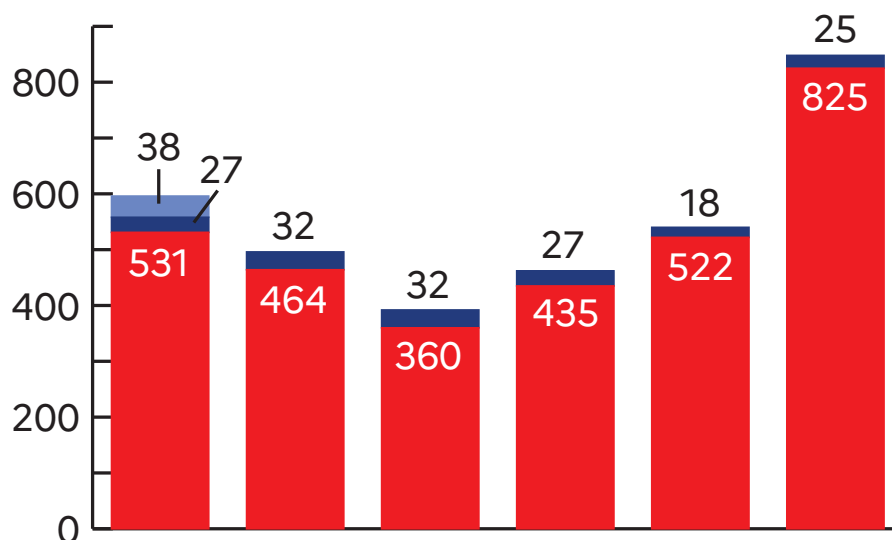
Au total, dans le département, l'intervention de l'Anah en matière de lutte contre la précarité énergétique a représenté 6,3 M€ de subvention, pour un montant de travaux générés de 14,3 M€.

Le montant moyen de travaux par logement s'élève à 16 880 € et la subvention moyenne de l'Anah est de 7 425 €.

Le gain énergétique moyen par logement s'élève à 41 %.

Les contrôles réalisés ont permis de mesurer la pertinence de cette intervention, la qualité des travaux effectués ainsi que la satisfaction des bénéficiaires.

### Evolution du nombre de logements aidés par le programme "Habiter Mieux" dans le Doubs



## Logement social et l'accessibilité en chiffres

### Financement de logements locatifs sociaux :

- 405 agréments accordés en 2019 pour la construction de logements sociaux (308 Prêts Locatifs à Usage Social-Prêts Locatifs Aidés d'Intégration, 40 Prêts Locatifs Sociaux et 57 Prêts Sociaux de Location-Accession), ce qui représente un montant total de subvention de 639 000 €.
- Financement de la démolition de 230 logements sociaux, pour un montant total de subvention de 850 k€.

### Attributions de logements locatifs sociaux :

- 4 737 attributions de logements réalisées par les bailleurs sociaux en 2019 dont :
  - 2 259 sur le territoire de Grand Besançon Métropole
  - 1 922 sur le territoire du Pays de Montbéliard Agglomération
  - 123 sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Pontarlier
  - 433 sur le reste du territoire départemental

### Contrôles des règles de la construction :

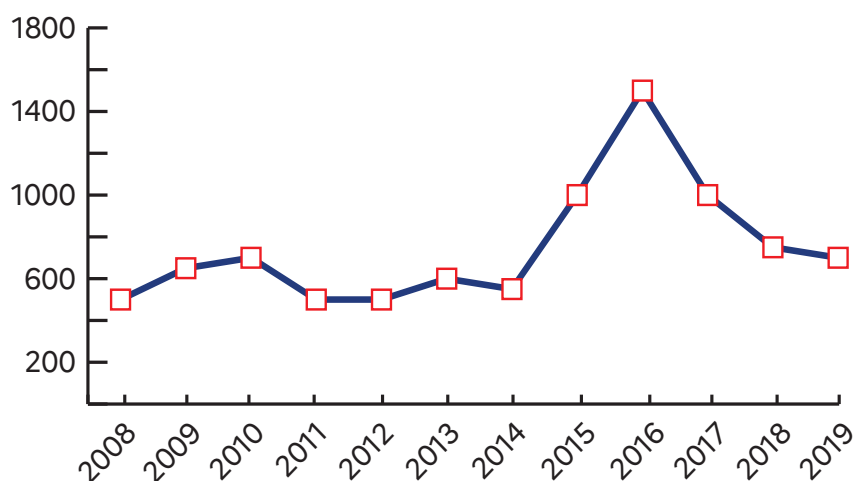
- 12 contrôles d'opérations immobilières de construction de logements réalisés par la Direction Départementale des Territoires en 2019
- 4 contrôles réalisés par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en 2019 répartis en 2 contrôles thermiques et 2 contrôles acoustiques.

### Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

En 2019 : 725 dossiers de mise en accessibilité ont été déposés.

35 sous-commissions d'accessibilité ont eu lieu dans les trois arrondissements du département pour donner un avis sur les dossiers déposés.

### Evolution du nombre de dossiers passés en commission :



*Après une année 2016 record, avec plus de 1 500 demandes déposées, ce nombre se stabilise depuis 2018 tout en étant supérieur à celui d'une année courante.*

A fin 2019, environ 7 500 établissements sur les 14 000 Établissements Recevant du Public (ERP) que comporte le département du Doubs, avaient soit déposé un dossier de mise en accessibilité, soit transmis une attestation de conformité à la réglementation accessibilité.





## 4. Accompagner les collectivités dans leurs projets, & moderniser l'action de l'État



## 4.1 SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

### Transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

L'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 a transformé la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) en communauté urbaine, dénommée Grand Besançon Métropole (GBM), au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les services de la préfecture ont accompagné cette transformation au titre du conseil aux collectivités.

Ce processus s'est fait à la suite d'une évolution de la communauté d'agglomération comprenant les transferts de compétences prescrits par plusieurs lois, un élargissement du périmètre avec l'accueil de 15 nouvelles communes et la prise de compétences supplémentaires.

Cette transformation en communauté urbaine s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre dérogatoire permettant à une communauté d'agglomération de se transformer en communauté urbaine, même si elle ne dispose pas du seuil de population requis, à savoir 250 000 habitants. En effet, le seuil de population de 250 000 habitants ne s'applique pas quand une communauté d'agglomération comprend une commune ayant perdu la qualité de chef-lieu de région et qu'elle s'est dotée de l'intégralité des compétences obligatoires des communautés urbaines, comme c'est le cas pour l'ex- CAGB.



### Soutien à l'investissement des collectivités territoriales

Comme chaque année, l'État apporte son soutien aux projets d'investissement des collectivités sur le territoire départemental, notamment par le biais des deux principaux leviers à cet effet : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'une part, et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), finançant également les projets au titre des contrats de ruralité d'autre part.

Au surplus, plusieurs projets de territoire, dont certains portés par collectivités, ont pu être financés sur 2019 au titre du volet territorial du Contrat de Plan État – Région (CPER) via le Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) pour un montant de 1 724 992,62 € en faveur de 19 projets dont 14 relevant du soutien aux opérations "Cœur de Ville" et revitalisation des bourgs-centres.

Enfin, le soutien de l'État à la collectivité départementale a été réformée dans le cadre de l'exercice 2019 avec la création de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), codifiée au Code Général des Collectivités territoriales à l'article L. 3334-10.

Sur le premier exercice de cette dotation, en 2019, le Département du Doubs s'est vu attribuer une subvention de 2 793 000 € au titre de la rénovation et de l'extension du Collège Émile Laroue à Frasne.

#### DETR :

Budget : 10 267 061,08 €

269 projets soutenus

#### DSIL :

Budget : 4 388 300 €

62 projets soutenus,  
dont 17 au titre des contrats de ruralité pour 1 632 657,87 €

## Révision des contrats de ville : une feuille de route rénovée pour les quartiers prioritaires

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré les contrats de ville de nouvelle génération pour la période 2015-2020, autour d'une géographie prioritaire resserrée et unique, l'enjeu de la réforme étant de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

En fournissant un cadre d'action rénové et un nouveau programme de renouvellement urbain, elle a permis de renforcer le partenariat structurant entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire et territorialisée des politiques de droit commun. Elle a consacré l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires.

Afin de poursuivre et d'amplifier les efforts accomplis, la loi de finances pour 2019 a prolongé la durée de validité des contrats de ville jusqu'en 2022 et imposé leur rénovation sur la base d'une évaluation à mi-parcours (2015-2018) et de la déclinaison territoriale des 40 engagements présidentiels pris dans le cadre de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. La rénovation des contrats de ville se concrétise par un avenant sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, dans l'esprit du Pacte de Dijon conclu le 16 juillet 2018 entre le Premier Ministre et les représentants du mouvement intercommunal pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale.

La révision du contrat de ville de Grand Besançon Métropole a été validée lors d'un comité de pilotage le 11 juillet 2019. L'évaluation à mi-parcours a été réalisée avec l'appui de Trajectoires Ressources, centre régional de ressources pour la politique de la ville, qui a organisé un large processus de consultation des acteurs des quartiers : institutions, associations, acteurs économiques, bailleurs, habitants...

Si les grandes orientations du contrat signé en 2015 demeurent d'actualité, l'accent a été mis sur le besoin d'une meilleure territorialisation des actions par un pilotage au plus près du terrain et la prise en compte attentive des habitants les plus précaires. 26 des 40 engagements présidentiels ont été déclinés dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques qui constitue la nouvelle feuille de route partagée des quartiers prioritaires bisontins.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de Pays de Montbéliard Agglomération a été validé lors du comité de pilotage du 8 novembre 2019. Son élaboration s'est appuyée sur la réalisation de diagnostics territoriaux permettant de dégager de nouvelles orientations dont certaines transversales. Ainsi, à titre d'exemple, la première orientation visant à accompagner les familles les plus fragiles dans la réussite de leurs enfants s'attache à prendre en compte la mise en place d'une Cité éducative. Au titre des orientations transversales, les démarches participatives seront amplifiées en appui sur le développement d'actions concrètes de "vivre ensemble" et la mobilisation des membres des conseils citoyens.

Enfin, le protocole a été complété par une production de données de l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard pour chaque Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) par l'établissement d'un atlas des quartiers.

Par ailleurs, le protocole d'engagements réciproques du contrat de ville de Grand Pontarlier a été validé lors du conseil municipal du 18 décembre 2019, réaffirmant les objectifs partenariaux de développement de la réussite éducative, de parcours à l'emploi favorisant le rapprochement des entreprises et des demandeurs d'emploi, la tranquillité publique notamment par la lutte contre les violences intra-familiales et l'aide aux victimes, l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie.

### Les contrats de Cahors, un bilan positif

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 prévoit un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales les plus importantes afin qu'elles contribuent à la maîtrise de la dépense publique et à la réduction du déficit public. Cet objectif est au cœur des engagements européens de la France en matière d'équilibre des finances publiques.

Les quatre plus grandes collectivités du Doubs, à savoir le Conseil départemental, Grand Besançon Métropole, Pays de Montbéliard Agglomération et la ville de Besançon, ont signé ces contrats, dits "de Cahors", et ont porté leur effort sur la maîtrise de leur budget afin de limiter leurs dépenses de fonctionnement, conformément au taux indiqué dans leur contrat respectif.

En 2019, pour la première fois, un dialogue a été instauré entre les services des collectivités concernées et les services de l'État (Préfecture et Direction Départementale des Finances Publiques) afin d'établir un bilan de ces contrats sur l'exercice 2018.

Ce dialogue a permis de démontrer que toutes les collectivités sont parvenues à respecter la trajectoire délimitée par leur contrat. Le bilan de cette première année d'application est donc positif dans le Doubs.

Ce dialogue va se poursuivre en 2020, concernant l'exercice 2019.

## La convention de contrôle allégé en partenariat, un nouveau mode de gestion de la dépense locale

En 2019, deux nouvelles conventions de Contrôle Allégé en partenariat (CAP) ont été signées dans le département : la première avec le centre hospitalier d'Avanne et la seconde avec la commune de Vercel. Ces conventions viennent s'ajouter à celles qui avaient déjà été signées au cours des années précédentes.

La signature de ces conventions entre les ordonnateurs et la Direction départementale des finances publiques s'inscrit dans le cadre de la simplification du traitement de la dépense publique locale. En effet, avec le CAP, et sous réserve d'une qualité de mandatement suffisante, les dépenses sont engagées, mandatées et payées plus rapidement, grâce à un allègement des contrôles menés habituellement par les services de l'ordonnateur et ceux du comptable public. Les délais de paiement des dépenses locales sont ainsi diminués (le délai de paiement du comptable dans le département du Doubs est de moins de 5 jours en 2019). Cette procédure est particulièrement adaptée dans un environnement de dématérialisation des échanges entre la collectivité et le comptable.

Les conventions, qui portent en général sur les dépenses de fonctionnement à caractère général et les frais de personnel, reconnaissent les bonnes pratiques et la qualité des services entre l'ordonnateur et la trésorerie. Elles s'appuient sur un audit conjoint de la chaîne de la dépense mené préalablement. Le dispositif va plus loin que le contrôle hiérarchisé de la dépense, qui est désormais le mode standardisé de traitement de la dépense publique.

La mise en œuvre de ce dispositif permet de développer la fluidité des échanges entre les deux entités, dans une logique d'efficacité et de confiance réciproque.

## Signature des premières conventions pour l'expérimentation d'un compte financier unique

Le 20 décembre 2019, le Préfet du Doubs et le Directeur départemental des Finances publiques du Doubs ont signé une convention expérimentant le compte financier unique (CFU) avec d'une part la maire de la commune de Bavans et d'autre part le président de la communauté de communes Doubs-Baumois.

L'expérimentation du CFU pour ces deux collectivités s'inscrit dans une trajectoire d'amélioration de la qualité comptable, suivie depuis plusieurs années par les équipes de l'ordonnateur et du comptable. Le CFU remplacera le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur.

La mise en place du CFU s'accompagne de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par les collectivités expérimentatrices. La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Cette nomenclature apporte des nouveautés budgétaires et comptables.

Sur le plan budgétaire, la M57 apporte de la souplesse dans la gestion aux ordonnateurs. Ainsi, une gestion pluri-annuelle des crédits est possible. De même, les possibilités de fongibilité des crédits sont étendues.

D'un point de vue comptable, la M57 apporte également des avancées notables, permettant une amélioration de la qualité comptable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le référentiel M57 intègre progressivement les principes du futur "recueil des normes comptables pour les entités publiques locales", en cours d'élaboration par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Sous réserve des conditions à définir, une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en tenant compte des spécificités des collectivités locales de petite taille qui feront l'objet d'un référentiel simplifié.

La signature de ces conventions illustre un partenariat constructif mené depuis plusieurs années par les ordonnateurs et les comptables concernés, avec une volonté commune de simplifier les procédures, tout en améliorant la qualité comptable.





## Dématérialisation des procédures en matière de commande publique

L'année 2019 a été marquée, pour les acheteurs que sont les collectivités territoriales et leurs établissements publics, par la mise en place d'un volet important du plan de transformation numérique de la commande publique, concernant la dématérialisation des procédures. Il s'agit de l'obligation, pour les acheteurs publics, de dématérialiser la procédure de passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € hors taxe, et de publier les données essentielles de ces contrats sur leur profil acheteur comme la publication des avis, la mise en ligne des documents de la consultation, la réception des candidatures et/ou des offres ou toutes demandes des entreprises et des acheteurs.

Cette mise en place a été accompagnée par la Préfecture, ainsi que celle du nouveau code de la commande publique au 1<sup>er</sup> avril 2019, au titre du conseil aux collectivités locales.

### Télétransmission des actes des collectivités locales

La transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité est, depuis plusieurs années, en constante progression, puisque 400 collectivités du Doubs sont à ce jour raccordé à l'application @ctes.

En 2019, ces collectivités ont télétransmis 30 000 actes, soit 40 % de la totalité des actes transmis au titre du contrôle de légalité.

## Report de la prise de compétence eau et assainissement par les communautés de communes

Initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise des compétences eau et assainissement par les communautés de communes est, dans certaines conditions, reportée au plus tard à 2026, à la demande de 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes.

Des notes et circulaires ont été adressées aux élus par les services de la Préfecture au titre du conseil, dans ce contexte juridique particulièrement complexe.

## 4.2 DES SERVICES PUBLICS PLUS EFFICIENTS Tourné VERS LE NUMÉRIQUE

### Labellisation des Maisons France services dans le Doubs

Placée au cœur des priorités de l'État, l'accessibilité des services au public a fortement mobilisé les équipes sur l'année 2019, notamment via le déploiement du nouveau réseau France Services, annoncé par le Président de la République avant l'été, mais également dans le cadre de la réalisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le réseau des structures labellisées "maisons de services au public" s'est stabilisé sur 2019 à hauteur de 19 structures sur le territoire départemental, avec une diversité des portages : associatifs (6), intercommunaux (2), communaux (5) et par le groupe La Poste (6).

Les services de la préfecture ont accompagné sur le second semestre 2019 ces différentes structures dans leur objectif de montée en gamme pour intégrer le nouveau réseau France Services, sur la base d'un suivi renforcé et individualisé, qui a conduit à la labellisation de six structures France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Besançon Planoise, Montbéliard Petite Hollande, Sochaux, Valdahon, Baume-les-Dames, Les-Premiers-Sapins) et d'une septième au 1<sup>er</sup> février 2020 (Amancey).



En complémentarité, l'État a lancé à compter du 21 novembre 2018 une expérimentation avec le Crédit Agricole de Franche-Comté, portant notamment sur l'accompagnement des usagers aux démarches dématérialisées (ANTS et Pôle emploi), sur les sites de Charquemont et Saint-Vit. Cette expérimentation se poursuit.

Autre grand chantier en cours, la mise en œuvre du SDAASP.

Ce schéma, fixé pour une durée de 6 ans par arrêté préfectoral fin 2017, et comprenant 25 fiches actions, a vu sa mise en œuvre débuter sur l'année 2018, avec un premier bilan très satisfaisant après deux années de mise en œuvre. Cette mise en œuvre a vocation à se poursuivre sur 2020.

### Accueil personnalisé sur rendez-vous des usagers

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), engagée dans une démarche d'amélioration de son dispositif d'accueil des usagers, modernise les canaux de contact proposés en vue de renforcer la qualité des services offerts. Dans ce cadre, l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) des usagers a été déployé au cours de l'année 2019 dans les services du réseau, les services des impôts des particuliers, le service départemental des impôts fonciers et les services des impôts des entreprises.

Avec le déploiement de l'APRDV, la DGFIP peut désormais offrir aux usagers un accompagnement adapté à leur situation ou à leur besoin, reposant sur la prise de rendez-vous.

Cette nouvelle offre d'accueil permet ainsi à l'utilisateur d'éviter les files d'attente et, de ne pas avoir à se déplacer aux guichets des centres des Finances publiques s'il opte pour un rendez-vous téléphonique. Il permet également de préparer en amont le dossier du contribuable qui sera informé, par un contre-appel avant son rendez-vous, de toutes les pièces justificatives dont il devra se munir puisque nécessaires au traitement du dossier.

Ce nouveau dispositif d'accueil proposé à l'utilisateur, qu'il soit professionnel ou particulier, est accessible à partir de l'icône "contact" du nouveau site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), depuis l'espace public du portail ou depuis l'espace authentifié.

Outre son déploiement au sein des centres des Finances publiques, l'APRDV aura vocation à se développer également au sein des Espaces France Services, pour satisfaire pleinement l'accueil des usagers dans les territoires ruraux.

## Mise en œuvre du prélèvement à la source

Entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu constitue d'abord une modernisation du mode de collecte de l'impôt. Le prélèvement à la source met fin au décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt. Il répartit également mieux l'impôt sur l'année en lissant le prélèvement sur 12 mois. Il améliore enfin la trésorerie des Français en fin de mois, en opérant le prélèvement en même temps que le versement du salaire.

Réforme de simplicité pour tous les contribuables, le PAS a nécessité un dispositif de soutien spécifique pour accompagner les usagers. Au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) du Doubs l'accueil au guichet a été renforcé et une cellule téléphonique dédiée a été créée. 8 800 contribuables ont été reçus dans les services des impôts des particuliers du département durant le mois de janvier 2019.

L'accompagnement des usagers passe également par la création de l'outil numérique "gérer mon prélèvement à la source" permettant aux usagers de déclarer les changements de situation impactant leur taux de prélèvement.

Plus de 70 % des changements déclarés en 2019 ont été enregistrés par l'utilisateur, sans solliciter l'administration fiscale.

La réforme du PAS concerne tous les revenus soumis à l'impôt avec des modalités de prélèvement différentes selon qu'il s'agit de revenus avec ou sans collecteur.

Les collecteurs ont trois obligations :

- réceptionner et appliquer les taux transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) sur les revenus nets imposables ;
- déclarer les revenus versés, les taux appliqués, les montants de PAS prélevés via la déclaration sociale nominative pour les entreprises ou la déclaration Pasrau pour les employeurs publics ;
- reverser en M+1 à la DGFiP le PAS collecté en M.

Les opérations à assurer par les collecteurs au titre du PAS sont automatisées dans les logiciels de paye.

En 2020, la réforme du PAS se poursuivra pour les salariés à domicile et les particuliers employeurs. Les services Cesu et Pajemploi prendront en charge le reversement de l'impôt à la source auprès de la DGFiP.

La déclaration tacite, inscrite dans la loi de finances 2020, entrera en vigueur pour les foyers fiscaux dont la déclaration de revenus ne nécessitera pas de compléments ou de rectifications. Près de 12 millions de foyers fiscaux n'auront ainsi plus aucune démarche à effectuer

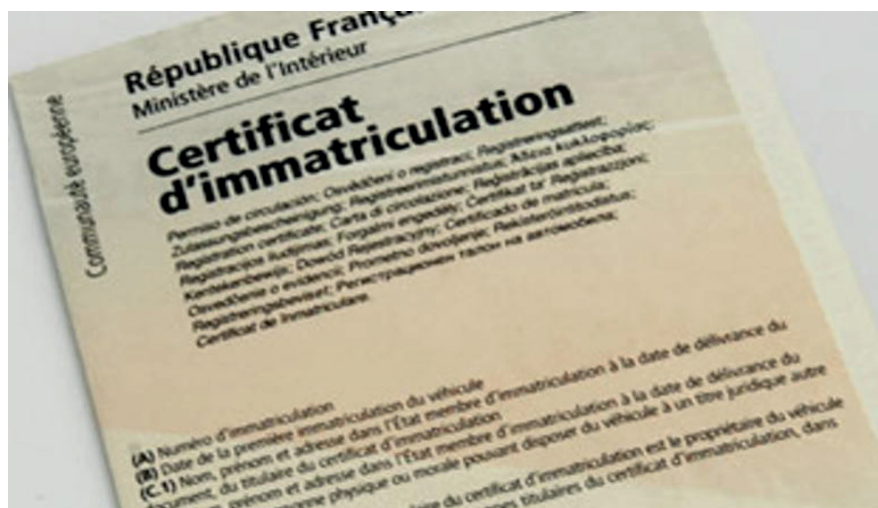
## Le CERT-CIV, une activité en hausse

Ouvert depuis octobre 2017, le Centre d'Expertise et de Ressources Titres – Certificat d'Immatriculation des Véhicules (CERT-CIV) est chargé de l'instruction des demandes relatives à l'immatriculation des véhicules réalisées sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr. Le CERT couvre les demandes des habitants des 20 départements du quart Nord-est de la France, c'est-à-dire les départements de la région Grand-Est, de la région Bourgogne Franche-Comté, ainsi que les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

L'année 2019 a été de nouveau marquée par une forte activité, en progression, en CERT-CIV. 704 062 télé-procédures (+ 3,8 %) ont été traitées par les agents CERT-CIV soit près de 50 dossiers par agent et par jour en moyenne annuelle, 19 samedis matins travaillés ont été réalisés (+ 4), 1 425 fraudes avérées (+ 99,3 %) sur 2 245 signalements, près de 221 réponses aux réquisitions des forces de l'ordre ou des services partenaires (douanes, DDFiP) et 17 566 réponses aux droits à communication. L'activité est marquée aussi par les 1 948 réponses apportés aux interventions de l'ANTS ou des représentants des professionnels de l'automobile.

43 5714 véhicules neufs ont été immatriculés, en progression par rapport à 2018 (+ 6,27 %). Près de 1 106 396 véhicules d'occasion ont été immatriculés. L'activité du CERT demeure marquée par l'immatriculation des véhicules en provenance de l'étranger, l'importation représentant le tiers des demandes formalisées.

Cette activité a nécessité la mobilisation de renforts tout au long de l'année; jusqu'à 90 agents ont travaillé simultanément au CERT-CIV fin 2019.





## L'activité du pôle régional "Dublin"

La demande d'asile déposée en France par un migrant peut relever d'un autre État européen en application du règlement dit "Dublin III", qui définit des critères de responsabilité des États. Selon ce texte, la demande d'asile est examinée par un seul pays européen.

Constatant de faibles résultats en termes d'application du règlement "Dublin" et d'exécution des décisions de transfert, le ministère de l'Intérieur a décidé la mise en place de pôles régionaux spécialisés dans le traitement de ces procédures spécifiques afin d'en améliorer la qualité.

Le pôle régional "Dublin" pour la région Bourgogne-Franche-Comté a ainsi été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2018 à Besançon et la généralisation effective de cette organisation dans les autres régions est intervenue à la fin de l'année 2018.

Depuis lors, ce pôle est chargé du traitement du dossier des personnes ayant déposé une demande d'asile dans la région et qui ont été placées en procédure "Dublin". Cela concerne notamment la saisine de l'État membre présumé responsable de la demande d'asile, le prononcé de la décision de transfert et d'assignation à résidence et l'organisation du transfert effectif de la personne.

En 2019, le pôle a traité 786 dossiers relevant de cette procédure. Un autre Etat européen a admis être responsable de l'examen de 557 de ces demandes d'asile. Consécutivement, le transfert de 261 personnes a été organisé et effectivement réalisé vers le pays compétent. Le taux de transfert régional s'élève ainsi à 47 % contre 26 % au niveau national.

## Le pôle Viotte, accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté

Dix-huit mois après la pose de la première pierre en juin 2018, le pôle Viotte est sorti de terre et fait désormais partie du paysage urbain de Besançon. Les travaux sur les cinq bâtiments qui le composent sont bien avancés. Les murs, les planchers, les charpentes et les toitures sont en place et beaucoup de fenêtres sont posées.

L'année 2019 aura été riche, elle aura permis d'engager la démarche de construction du futur Centre de Services Partagés (CSP) concomitamment à la constitution du secrétariat général commun du Doubs. Cette année 2019 aura été aussi celle de l'intégration dans la future communauté de travail de Viotte, de l'Insee, du Secrétariat Général Commun et de la future Direction Départementale Interministérielle issue de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

L'environnement de travail moderne et innovant du pôle Viotte a été pensé : démarrage du projet labellisé par le ministère de la transformation de l'action publique avec une forte implication des équipes des directions concernées, design des futurs systèmes d'information (infrastructure, téléphonie sur IP, etc.) anticipation des achats et prestations.

La livraison du pôle prévue fin 2020 ne sera pas possible compte-tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a engendré des retards sur le chantier. Celle-ci est donc repoussée à 2021.

## Répertoire Électoral Unique et référendum d'initiative partagée

Le Bureau de la réglementation de la Préfecture a suivi la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, du Répertoire Électoral Unique (REU), qui permet une gestion des listes électorales par les mairies. Les listes électorales sont dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité. Elles sont maintenant établies par commune, et non plus par bureau de vote.

L'outil ajoute de la souplesse dans la gestion de ces listes également pour les électeurs en leur permettant de s'inscrire en ligne et toute l'année.

Sur le sujet de la citoyenneté, à noter également en 2019 le premier référendum d'initiative partagée, procédure qui permet à une proposition de loi, présentée par un cinquième des membres du Parlement, d'être inscrite à l'ordre du jour des assemblées si elle est soutenue par 10 % des électeurs. Il est mis en œuvre pour la première fois à l'occasion du dépôt d'une proposition de loi par 248 parlementaires, visant à affirmer le caractère de service public national d'aéroports de Paris - ADP et ouvert depuis juin 2019 pour 9 mois.





## 5. Garantir l'égalité des chances et l'accès au patrimoine culturel



## 5.1 SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS AU COEUR DES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Cités éducatives de Planoise à Besançon et Petite-Hollande/Champvallon à Montbéliard/Bethoncourt : des territoires porteurs d'une ambition de haute qualité éducative

Les Cités éducatives constituent un programme gouvernemental expérimental qui vise à déployer, dans un cadre renforcé de coordination territoriale, davantage de moyens humains et financiers publics dans des grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives et risquent de provoquer un décrochage global.

Ce dispositif a pour objectif de donner des perspectives à tous les jeunes, scolarisés ou non, entre 3 et 25 ans.

L'Éducation nationale déploie des moyens importants en faveur de l'égalité des chances : instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, dédoublements des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, Devoirs faits, Plan mercredi, augmentation des cordées de la réussite. Ces mesures doivent être relayées et amplifiées par une stratégie globale, coordonnée entre l'État et les collectivités, des acteurs éducatifs (enfance/éducation/jeunesse) autour de l'école, pour créer le continuum nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et au renforcement de la réussite éducative, en lien avec les parents.

80 sites ont été labellisés "Cités éducatives" par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de la ville et du logement le 5 septembre 2019. Deux d'entre elles sont situées dans le Doubs : Planoise à Besançon et Petite-Hollande/Champvallon à Montbéliard/Bethoncourt.

L'obtention de ce label confère des moyens financiers nouveaux sur 3 ans pour la mise en œuvre du programme 2020-2022. Dans le Doubs, 1 860 000 € de crédits d'État sont alloués pour les deux Cités éducatives, auxquels s'ajouteront les contributions des partenaires, au premier rang desquelles les villes et intercommunalités.

Ils seront mobilisés pour assurer un **pilotage resserré et des actions renforcées** dans trois directions :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements...
- **promouvoir la continuité éducative** : implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté...
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, lutte contre les discriminations...

L'État et ses partenaires ont co-construit des projets locaux de renforcement des coopérations des acteurs, des plans d'actions et des plans de financement partagés.

Les Cités éducatives de Planoise et Petite-Hollande/Champvallon, en optimisant les dispositifs existants, en assurant leur complémentarité, en proposant des réponses aux attentes essentielles des acteurs de terrain, doivent constituer le "chaînon manquant" permettant, à partir d'une feuille de route partagée, de faire converger les acteurs de l'éducation, les parents et leurs enfants vers une meilleure compréhension mutuelle et vers un enrichissement des interactions au cœur desquelles ils se retrouvent. Elles doivent également s'articuler avec d'autres politiques publiques qui convergent sur les quartiers pour contribuer à les transformer en profondeur : rénovation urbaine, reconquête républicaine, stratégie pauvreté, mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers...

Les Cités éducatives constituent des opportunités fortes pour le renforcement des politiques éducatives, en cohérence avec l'existant, sous un pilotage et une coordination adaptés. Elles traduisent des stratégies globales ambitieuses qui constituent la feuille de route de ces territoires pour les trois prochaines années.



## Développement des dispositifs d'inclusion scolaire

Portée par la loi du 11 février 2005 et priorité ministérielle depuis plusieurs années, l'école inclusive se traduit par un accompagnement humain qui s'est encore professionnalisé en 2019 et qui s'est structuré par la mise en place de Pôles Inclusif d'Accompagnement Personnalisé (PIAL), qui donne de la souplesse dans l'utilisation des moyens d'accompagnement au sein de territoires infra-départementaux.

25 PIAL ont été installés à la rentrée 2019. Ils renforcent la structuration de l'inclusion du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré : 67 Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) installées en écoles et collèges, ainsi que 24 Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

### Éducation prioritaire dans le 1<sup>er</sup> degré

Les mesures de dédoublement des classes de CP et CE1, déclinées sur toutes les écoles de secteur des 7 collèges, ont permis de conforter pédagogiquement les élèves en leur faisant bénéficier d'un enseignement plus personnalisé. La mesure présidentielle de non fermeture d'une école sans l'accord du maire a été appliquée et seule une seule école a été maintenue ouverte sur les huit prévues.

A la rentrée 2019, 62 classes de CP (786 élèves) et 65 classes de CE1 (763 élèves) ont ainsi été dédoublées dans le Doubs.

### Éducation prioritaire dans le 2<sup>nd</sup> degré

Ayant pris ses fonctions au mois de mai 2019, Patrice Durand, Inspecteur d'Académie et Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a souhaité faciliter la mise en œuvre des synergies partenariales initiées au titre de l'éducation prioritaire qui concerne 4 collèges en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et 3 collèges en Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcée (REP+) de Montbéliard et Besançon.

Les collèges bénéficient de moyens complémentaires humains qui permettent d'enrichir la vie scolaire par des partenariats sociaux et culturels. Le dispositif "devoirs faits" et les stages de réussite accompagnent quant à eux les élèves dans les apprentissages.

La politique de mise en place de secteurs multi-collèges souhaitée par le Conseil départemental sur Besançon (secteur Diderot-Voltaire) et sur Sochaux-Etupes est reconduite et s'étend au secteur des collèges Blazer à Montbéliard et Rousseau à Voujeaucourt.

La procédure de concertation sur ce nouveau secteur est entamée dès la rentrée 2019 et permettra sa mise en œuvre à la rentrée 2020.

L'école ouverte (aux parents) et les journées de cordée de la réussite illustrent également les dispositifs installés en éducation prioritaire.



### Éducation prioritaire en inter-degrés

Les mesures développées dans le cadre de l'éducation prioritaire ont été accompagnées par la création d'un poste de chargée de mission de la politique territoriale et de l'action éducative à la rentrée 2019, qui consolide notamment les partenariats internes du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré, en travaillant sur les rapprochements des équipes pédagogiques et sur la mise en œuvre des stages de réussite destinés aux élèves de CM2 et de 3<sup>ème</sup>.

## 5.2 PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

### Visite officielle du Président de la République à Ornans

Le 10 juin 2019, Emmanuel Macron, Président de la République, a réalisé une visite officielle dans le Doubs, à l'invitation de Christine Bouquin, présidente du Département, afin d'inaugurer l'exposition "Yan Pei Ming face à Courbet" dans le cadre du bicentenaire de la naissance du peintre d'Ornans.

Le Président de la République a ensuite visité l'Atelier de Courbet, puis a participé à un temps d'échanges avec quinze jeunes âgés de 18 à 25 ans, inscrits au Pass Culture, dispositif du Ministère de la Culture expérimenté dans le département avant un déploiement à l'échelle nationale fin 2019.



### Plan de gestion de la Saline royale d'Arc-et-Senans

Le plan de gestion de la saline royale d'Arc-et-Senans a été validé en commission en septembre 2019 avec la participation active de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT). La DREAL et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ont aussi élaboré une note de cadrage sur l'enjeu éolien en co-visibilité avec le bien.

En réponse à la volonté de l'établissement public de coopération culturelle et du Département de **développer l'attractivité du site**, l'UDAP du Doubs et la DRAC, prônant une consultation de maîtrise d'œuvre très large, ont contribué à l'élaboration du cahier des charges dans cet objectif. **Les cinq hectares de la prairie nord vont ainsi être aménagés par un projet ambitieux**, qui interroge l'œuvre de Claude Nicolas Ledoux et les concepts de jardin historique et actuel. A la fin de l'année, les paysagistes Mayot-Toussaint, associés à Gilles Clément au sein d'une équipe pluri-disciplinaire, ont été choisis.



### Aspect patrimonial dans les programmes Action cœur de ville

Les villes de Besançon et de Montbéliard travaillent au développement de leur centre-ville grâce à la démarche action cœur de ville. Les conventions Action cœur de ville, transformées en Opérations de revitalisation de territoire par arrêté préfectoral, intègrent à la fin de l'année 2019 de nouveaux partenaires, les villes de Saint-Vit et d'Audincourt.

La dimension patrimoniale y est très présente. L'aménagement des espaces publics, la requalification de places et de rues, les projets de reconversion de sites urbains emblématiques comme le château de Montbéliard et l'ancien hôpital Saint-Jacques à Besançon, la modernisation des règlements des sites patrimoniaux remarquables de Besançon, Montbéliard et Audincourt, mobilisent intensément l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, par son rôle dans les commissions locales des sites patrimoniaux remarquables et son travail quotidien avec les collectivités et bureaux d'études.



## Chiffres-clés relatifs à la protection du patrimoine dans le Doubs

- **468 monuments protégés** dont 190 à Besançon
- **6 sites patrimoniaux remarquables**
- **136 sites protégés par le code de l'environnement** gérés avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **2 biens inscrits au patrimoine mondial de l'humanité** : les fortifications de Besançon et la Saline Royale d'Arc-et-Senans
- **3 monuments historiques appartenant à l'État**, dont la cathédrale Saint-Jean à Besançon. A ce titre, l'architecte des bâtiments de France conservateur met en œuvre le "plan d'action cathédrales" du ministère de la Culture suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, pour garantir un niveau de sécurité satisfaisant en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.
- **3 600 avis émis sur des demandes d'autorisation de travaux en espace protégé** en partenariat avec les collectivités et les services instructeurs
- **100 avis sur les travaux sur le patrimoine non protégé** soutenus par les aides de la Préfecture, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil départemental, ou de la Fondation du patrimoine.

## Fin de l'opération de restauration des toitures et façades de l'Hôtel de la Préfecture

Lancé à l'automne 2011, le chantier de restauration des toitures et des façades de la préfecture du Doubs, ancienne intendance, touche à sa fin.

L'édifice, conçu par Victor Louis pour Charles-André de Lacoré, alors intendant de la généralité de Besançon, a été érigé dans un style classique de 1770 à 1778, sous la direction de l'architecte Nicolas Nicole.

Une étude commandée à Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques et inspecteur général des patrimoines, a mis en évidence de nombreux désordres dus aux effets conjugués du climat, de la pollution et du temps mettant en péril ce bâtiment, classé aux monuments historiques, nécessitant ainsi un traitement lourd.

Cette opération a permis la restauration de l'intégralité de la charpente du corps de logis des couvertures en ardoises mais aussi un traitement des façades et des maçonneries particulièrement dégradées. La porterie mais également les ailes des façades Ouest et Est ont bénéficié d'une restauration lourde consistant en un remplacement de pierres, de nettoyage des façades et de restauration des ferronneries d'art. Dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, l'ensemble des menuiseries a été soit restaurées, soit remplacées. Enfin, le portail monumental d'entrée a été entièrement restauré et repeint dans sa couleur originelle "faux-bois", à la mode à cette époque.

La mobilisation d'entreprises franc-comtoises spécialisées dans la restauration des monuments historiques a permis ce résultat remarquable.

La qualité des travaux réalisés peut être admirée par les habitants de la ville et les visiteurs, toujours nombreux lors des ouvertures au public de la Préfecture comme à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, durant lesquelles plus de 1 000 personnes ont pu découvrir le bâtiment restant, en 2019. Ce weekend a aussi été marqué par le lancement d'une application web de visites de la préfecture, développée en partenariat avec Orange.

## Fouille archéologique préventive sur le site de Gravilliers

Amorcée en 2018, la fouille préventive d'un site archéologique d'exception identifié dans l'emprise du projet de zone d'activité économique des Gravilliers à Pontarlier s'est poursuivie en 2019.

Il s'agit d'un habitat du haut Moyen Âge. Il se manifeste par les traces de bâtiments en bois, aujourd'hui disparus, qui se déploient sur environ 8 hectares selon un plan orthogonal. Ces édifices domestiques ou agricoles peuvent atteindre des surfaces imposantes, jusqu'à 300 m<sup>2</sup>. Une zone d'abattage des animaux et une source aménagée indiquent que l'activité économique principale du site semble être l'élevage. Une partie des habitants a été enterrée au sein de l'habitat puisque des petits groupes de tombes sont disséminés autour des bâtiments.

Ces découvertes ont permis de mettre à jour un village entier, très organisé.

Globalement, la nature des vestiges évoque une multitude d'occupations courtes qui se succèdent au même endroit sur un intervalle de temps relativement long.

La portée scientifique de ce site est considérable pour la compréhension de la dynamique de l'habitat rural médiéval et devrait constituer une référence pour l'Est de la Gaule au niveau national. Les résultats de la fouille seront précisés lors de la phase d'étude en 2020-2021.

Dans le cadre de cette fouille, le Grand Pontarlier a bénéficié d'une subvention au titre du Fonds national d'archéologie préventive à hauteur de 30 %, soit 700 000 € environ.

Ce chantier exceptionnel a été ouvert au public lors des Journées nationales d'archéologie les 14, 15 et 16 juin 2019.



# GLOSSAIRE

|         |   |
|---------|---|
| ADAT    | Agence Départementale d'Appui aux Territoires   |
| ADDSEA  | Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte                      |
| ADEME   | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie                                      |
| ADIL    | Agence Départementale pour l'Information sur le Logement                                      |
| ADS     | Application du Droit des Sols   |
| ADU     | Agence de Développement et d'Urbanisme  |
| AEC     | Autorisation d'Exploitation Commerciale   |
| AEM     | Appui à l'Évaluation de la Minorité   |
| AFB     | Agence Française de la biodiversité   |
| AFPA    | Agence pour la formation professionnelle des adultes  |
| AIAVI   | Association Intercommunale d'Aide aux Victimes d'Infraction                                   |
| ALUR    | (Loi pour) l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové                                       |
| AMD     | Association des Maires du Doubs   |
| AMI     | Appel à Manifestation d'Intérêt   |
| ANAH    | Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat   |
| ANRU    | Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine   |
| ANTS    | Agence Nationale des Titres Sécurisés   |
| APRDV   | Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous  |
| ARS     | Agence Régionale de Santé   |
| ASE     | Aide Sociale à l'Enfance  |
| AVIP    | Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique  |
| BPI     | Banque Publique d'Investissement  |
| CAARUD  | Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues       |
| CADA    | Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile  |
| CAE     | Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi  |
| CAF     | Caisse d'Allocations Familiales   |
| CAO     | Centre d'Accueil et d'Orientation   |
| CAP     | Contrôle Allégé en Partenariat  |
| CAUE    | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement                                     |
| CC      | Communauté de Communes  |
| CCI     | Chambre de Commerce et d'Industrie  |
| CCRF    | Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes   |
| CD      | Conseil Départemental   |
| CDAC    | Commission Départementale d'Aménagement Commercial  |
| CDC     | Caisse des Dépôts et Consignations  |
| CDO     | Cellule Départementale Opérationnelle   |
| CDPENAF | Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers         |
| CEFI    | Conseiller Emploi-Formation-Insertion   |
| CEREMA  | Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement |
| CERT    | Centre d'Expertise et de Ressources des Titres  |
| CFA     | Centre de Formation des Apprentis   |
| CFU     | Compte Financier Unique   |

|            |   |
|------------|---|
| CGCT       | Code Général des Collectivités Territoriales  |
| CGET       | Commissariat Général à l'Égalité des Territoires  |
| CHRS       | Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  |
| CHRU       | Centre Hospitalier Régional Universitaire   |
| CHS        | Centre Hospitalier Spécialisé   |
| CIDFF      | Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  |
| CIV        | Certificat d'Immatriculation des Véhicules  |
| CLS        | Contrat Local de Santé  |
| CMA        | Chambre de Métiers et de l'Artisanat  |
| CNAC       | Commission Nationale d'Aménagement Commercial   |
| COD        | Centre Opérationnel Départemental   |
| CODERST    | Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques                    |
| COFIL      | Comité de Pilotage  |
| CPAM       | Caisse Primaire d'Assurance Maladie   |
| CPER       | Contrats de Plan État-Région  |
| CPH        | Centre Provisoire d'Hébergement   |
| CPTS       | Communautés Professionnelles Territoriales de Santé   |
| CSAPA      | Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie                                    |
| CSP        | Centre de Services Partagés   |
| CTA        | Centre de Traitement des Appels   |
| CTE        | Contrats de Transition Écologique   |
| CTS        | Conseil Territorial de Santé  |
| CTSD       | Comité Technique Spécial Départemental  |
| DALO       | Droit au Logement Opposable   |
| DASEN      | Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale  |
| DATER      | Dispositif d'appropriation territoriale environnementale et d'échange du renseignement                |
| DDCSPP     | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations                   |
| DDDFE      | Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité  |
| DDFIP      | Direction Départementale des Finances Publiques   |
| DDSP       | Direction Départementale de la Sécurité Publique  |
| DDT        | Direction Départementale des Territoires  |
| DETR       | Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  |
| DGFIP      | Direction Générale des Finances Publiques   |
| DIRECCTE   | Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi |
| DPV        | Dotation Politique de la Ville  |
| DRAAF      | Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt                                |
| DRAC       | Direction Régionale des Affaires Culturelles  |
| DREAL      | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement                               |
| DRJSCS     | Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale                                |
| DSDEN      | Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale  |
| DSID       | Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements   |
| DSIL       | Dotation de Soutien à l'Investissement Local  |
| EECA       | Établissement d'Enseignement de la Conduite Automobile  |
| EHPAD      | Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes   |
| ELAN (Loi) | Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique                                   |
| EPCI       | Établissement Public de Coopération Intercommunale  |

|             |   |
|-------------|---|
| EPF         | Établissements Publics Fonciers                                   |
| ERP         | Établissement Recevant du Public                                  |
| ETP         | Équivalent Temps Plein  |
| FDVA        | Fonds pour le Développement de la Vie Associative                 |
| FEADER      | Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural               |
| FEAGA       | Fonds Européen Agricole de Garantie                               |
| FNADT       | Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire    |
| FPRNM       | Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs                  |
| FSIL        | Fonds de Soutien à l'Investissement Local                         |
| GBM         | Grand Besançon Métropole  |
| GJ          | Garantie Jeunes   |
| GPI         | Grand Plan d'Investissement                                       |
| GU          | Guichet Unique  |
| HUDA        | Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile                     |
| IAE         | Insertion par l'Activité Économique                               |
| ICHN        | Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel                       |
| ICPE        | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement        |
| IDFFF 25    | Info Droits Égalité Femmes Familles du Doubs                      |
| INSEE       | Institut National de la Statistique et des Études Économiques     |
| LAEO        | Lieux d'Accueil d'Écoute et d'Orientation                         |
| MAEC        | Mesures Agri-Environnementales et Climatiques                     |
| MASI        | Mesures d'Accompagnement Social et d'Intégration                  |
| MFR         | Maison Familiale Rurale   |
| MFS         | Maisons France Services   |
| MNA         | Mineurs Non-Accompagnés   |
| MSAP        | Maison de Services Au Public                                      |
| NOTRe (Loi) | Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République   |
| NPNRU       | Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain               |
| OFII        | Office Français de l'Immigration et de l'Intégration              |
| ONEMA       | Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques                |
| ONF         | Office National des Forêts  |
| ORSEC       | Organisation de la Réponse de Sécurité Civile                     |
| ORT         | Opération de Revitalisation du Territoire                         |
| PAC         | Politique Agricole Commune  |
| PAS         | Prélèvement à la Source   |
| PCAE        | Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles |
| PCAET       | Plan Climat Air Énergie Territorial                               |
| PADA        | Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile                       |
| PDASR       | Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière                 |
| PDIA        | Plan de Déplacement Inter-Administration                          |
| PDR         | Programme de Développement Rural                                  |
| PEC         | Parcours Emploi Compétences                                       |
| PEDT        | Projet Éducatif Départemental Territorial                         |
| PETR        | Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux                          |
| PIAL        | Pôle Inclusif d'Accompagnement Personnalisé                       |
| PIC         | Plan d'Investissement dans les Compétences                        |
| PLAI        | Prêt Locatif Aidé d'Intégration                                   |
| PLS         | Prêt Locatif Social   |



|              |   |
|--------------|---|
| PLU          | Plan Local d'Urbanisme  |
| PLUi         | Plan Local d'Urbanisme intercommunal  |
| PLUS         | Prêt Locatif à Usage Social   |
| PMA          | Pays de Montbéliard Agglomération   |
| PME          | Petites et Moyennes Entreprises   |
| PMR          | Personnes à Mobilité Réduite  |
| PPBE         | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement                                    |
| PPNG         | Plan Préfectures Nouvelle Génération  |
| POS          | Plan d'Occupation des Sols  |
| PPI          | Plan Particulier d'Intervention   |
| PPRI         | Plan de Prévention des Risques Inondations  |
| PPRN         | Plan de Prévention des Risques Naturels   |
| PSLA         | Prêt Social de Location-Accession   |
| PSQ          | Police de Sécurité du Quotidien   |
| PTLCD        | Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations                                |
| QPV          | Quartier Prioritaire de la politique de la Ville                                    |
| QRR          | Quartier de Reconquête Républicaine   |
| RDE          | Réseau de Développement des Entreprises   |
| REP          | Réseau d'Éducation Prioritaire  |
| REP +        | Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé   |
| RET          | Réseau Économique Territorial   |
| REU          | Répertoire Électoral Unique   |
| RIP          | Référendum d'Initiative Partagée  |
| RNCP         | Répertoire National des Certifications Professionnelles                             |
| RNU          | Règlement National d'Urbanisme  |
| RSA          | Revenu de Solidarité Active   |
| RUA          | Revenu Universel d'Activité   |
| SAFER        | Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural                             |
| SAGE         | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux   |
| SAMU         | Service d'Analyse Mobile d'Urgence  |
| SCoT ou SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale  |
| SDAASP       | Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics         |
| SDIS         | Service Départemental d'Incendie et de Secours                                      |
| SEGPA        | Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté                              |
| SESSAD       | Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile                                 |
| SFACT        | Service Facturier   |
| SIVU         | Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  |
| SPL          | Service Public Local  |
| SRDEII       | Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation |
| SSA          | Sécurité Sanitaire des Aliments   |
| SSIAD        | Service de Soins Infirmiers à Domicile  |
| TEPOS        | Territoire à Énergie Positive   |
| TIAC         | Toxi-Infection Alimentaire Collective   |
| TIGA         | Territoire d'Innovation de Grande Ambition  |
| TPE-PME      | Très Petite Entreprise – Petite et Moyenne Entreprise                               |
| UDAP         | Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine                             |
| UBFC         | Université de Bourgogne-Franche-Comté   |
| UIMM         | Union des Industries des Métiers de la Métallurgie                                  |

|       |  |
|-------|--|
| ULIS  | Unité Localisée d'Inclusion Scolaire                 |
| UPE2A | Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants |
| VIF   | Violences Intra-Familiales                           |
| ZAC   | Zone d'Aménagement Concerté                          |
| ZAE   | Zone d'Activité Économique                           |







**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Site internet : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)



@Prefet25